

Magazine d'informations de la commune de Trangé

>> **Juillet 2021**

Trangé

Infos

>> Sommaire

| | |
|----------------------------------|-------|
| >> INFOS PRATIQUES | p. 2 |
| >> MOT DU MAIRE | p. 3 |
| >> VIE COMMUNALE | p. 4 |
| ▶ Informations municipales | |
| ▶ Vos élus | |
| ▶ Les délibérations | |
| ▶ Le budget | |
| ▶ Le Syndicat du Bocage Cénomans | |
| ▶ La bibliothèque | |
| ▶ CCAS | |
| ▶ CityAll | |
| ▶ Le coronavirus | |
| ▶ Les incivilités | |
| ▶ Le correspondant défense | |
| ▶ Urbanisme | |
| ▶ « Flexo Soirée » | |
| >> VIE SCOLAIRE | p. 24 |
| ▶ Le mot du directeur | |
| ▶ L'APE | |
| >> VIE ASSOCIATIVE | p. 26 |
| ▶ Les contacts | |
| ▶ Les Anciens combattants | |
| ▶ ASLC | |
| • Marche nordique | |
| • Randonnée pédestre | |
| • Atelier mosaïque | |
| • Encadrement | |
| • Section dessin-peinture | |
| • Atelier croquis | |
| • Section Anglais | |
| • Section Musique | |
| • Tennis de table | |
| • Couture | |
| • Yoga | |
| • Badminton | |
| • Gym/baby Gym | |
| • Tai Chi Chuan | |
| ▶ Trangé bougez | |
| ▶ Générations mouvement | |
| ▶ Comité de jumelage | |
| ▶ Trangé Football club | |
| ▶ Loca Danza | |
| >> LIBRE EXPRESSION | p. 39 |
| >> UN PEU D'HISTOIRE | p. 41 |

>> Infos pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

Mairie de TRANGE
1 rue de la Mairie - 72650 Trangé
02.43.88.84.75 - 02.43.88.70.77
mairie@trange.fr

| | Matin | Après-midi |
|--------|----------|------------|
| Lundi | 9h - 12h | Fermé |
| Mardi | Fermé | 14h - 18h |
| Jeudi | Fermé | 14h - 18h |
| Samedi | 9h - 12h | Fermé |

Accueil-Secrétariat :

Laurence HAMELIN – Jennifer CHOPLIN et Marie LEVRARD

Nos déchets

Déchets verts et encombrants

- > Déchets verts au lieu-dit
« Les Pindarières » à Trangé
- > Déchets encombrants
et spéciaux à la déchetterie du
Ribay à Rouillon
(horaires ci-contre)

| | Matin | Après-midi |
|----------|----------|------------|
| Lundi | 9h - 12h | Fermé |
| Mardi | 9h - 12h | Fermé |
| Mercredi | 9h - 12h | Fermé |
| Jeudi | Fermé | 14h - 18h |
| Vendredi | Fermé | 14h - 18h |
| Samedi | 9h - 12h | 14h - 18h |

Composteurs

Vous désirez diminuer, mieux trier vos déchets ? Des composteurs sont disponibles en Mairie. N'hésitez plus ! Tél : 02.43.83.51.97

Agence Postale

Bureau de poste de La Milesse - Tél : 02 43 47 18 69

Transports Interurbains de la Sarthe

Ligne 209 : Tennie ➔ Le Mans

Ligne 207 : St Denis D'orques ➔ Le Mans

Pour connaître les horaires de passage à Trangé : des dépliants sont disponibles en Mairie et sur aleop.paysdelaloire.fr / 02.43.39.90.72

Tarifs restaurant scolaire

- Enfants de Trangé : **3,61 €**
- Enfants- Adultes hors commune et occasionnels : **5,17 €**
- Repas spéciaux -(allergies) : **1,71 €**

Tarifs garderie

- Par jour et par enfant, matin ou soir quelle que soit la durée : **2,24 €**
- Pour la 1/2h supplémentaire (18h-18h30) : **0,99 €**

Tarifs concessions

30 ans : **140 €** 50 ans : **200 €**

Location de la salle « Gaston Langevin »

| Location (Caution : 1000 €) | Nombre de jours | Commune | Hors commune |
|---|-----------------|---------|--------------|
| Mariage, réception, soirée dansante, vin d'honneur, concours de cartes | 1 jour | 230 € | 1 000 € |
| | 2 jours | 380 € | 1 250 € |
| | 3 jours | 450 € | 1 500 € |
| Exposition, vente et réunion | 1 jour | 160 € | 250 € |
| Journée supplémentaire | | 70 € | 150 € |
| Décès | 1 jour | 120 € | |
| Cuisine | | 70 € | |
| Vaisselle | | 90 € | |

Trangé

Infos

>> Mot du Maire

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous passons actuellement une période difficile et compliquée à gérer.

C'est ensemble que nous allons combattre cette pandémie. Ne nous relâchons pas trop vite et continuons à respecter les gestes barrières pour nous protéger et protéger toutes les personnes qui nous entourent.

Les vaccins, sans conseiller l'un ou l'autre, sont indispensables pour combattre au mieux cette pandémie. Pas d'obligation, mais il est fortement conseillé de se faire vacciner.

Avec M. le directeur de l'école et l'ensemble des enseignants, le personnel communal et, épaulés par la Préfecture et l'Inspection Académique, nous avons organisé les classes et le périscolaire au coup par coup et au jour le jour suivant les informations reçues.

Merci à toutes les personnes qui ont participé à cette organisation et merci aux parents pour leur compréhension dans cette période inédite.

En espérant que ce fléau soit derrière nous même si certaines habitudes ou organisation ont changé. Regardons l'avenir. Je peux vous assurer que toutes les associations sont dans les « starting-blocks » pour vous recevoir dès que possible dans les activités de votre choix. Enfin, je confirme tout notre soutien à ces associations qui ont su tisser ce lien social indispensable à chacun depuis de nombreuses années.

Cependant notre village continue de se développer avec la 3ème tranche du lotissement route du Roux et la modification de la voirie réalisée par Nexity. La réfection de la voie et l'éclairage public route de la Bruyère sont réalisés par Le Mans Métropole.

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par ces travaux, mais ils apporteront un confort et un embellissement de notre environnement que tous les citoyens pourront apprécier.

Deux aménagements importants ont été réalisés par notre collectivité :

- L'aménagement de l'espace sportif. Son importante fréquentation nous démontre la forte attente de notre jeunesse pour un tel espace.
- Le bâtiment et l'aménagement de la voirie aux 16 et 18 rue de la Mairie : la réfection des façades, le changement des menuiseries, la voirie et les espaces verts apportent un embellissement du secteur, suppriment une impasse qui désenclave les logements locatifs et vont améliorer la circulation.

D'autres projets sont à l'étude comme le terrain de foot, la MAM (Maison d'Assistants Maternels), les travaux sur le bâtiment scolaire pour réduire la consommation énergétique et améliorer l'acoustique.

Je terminerai en souhaitant la bienvenue à tous les nouveaux trangéens et trangéennes qui ont fait le choix de s'installer sur la commune.

Toute l'équipe municipale et les services sont à votre écoute pour vous apporter les informations attendues.

Bonnes vacances à tous



>> Numéros utiles

URGENCES

POMPIERS 18
SAMU 15
GENDARMERIE 17

CULTE CATHOLIQUE

Paroisse de Rouillon :
 Tél. 02 43 47 80 75

CONTACTS PRESSE

Ouest France :
 Mme Dany PRAT
 Tél. 02 43 78 08 07

Maine Libre :
 Mme Catherine CHAILLOU
 Tél. 06 83 38 48 98

BRIGADES DE GENDARMERIE

La Suze sur Sarthe : Tél. 02 43 77 31 78
Coulans sur Gée : Tél. 02 43 88 82 06
Loué : Tél. 02 43 88 40 29

Dépôt plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

FAMILLES RURALES

Responsable de secteur :
Mme Delphine AGEORGES
 34, rue Paul Ligneul
 72015 Le Mans cedex 2
 Tél. 02 43 39 75 00

ASSISTANTE SOCIALE & PUERICULTRICE DU DEPARTEMENT

11 rue Maurice Ravel
 72700 ALLONNES
 Tél : 02 43 14 33 60



>> Les documents administratifs dans votre mairie

| Quoi ? | Où ? | Comment ? | Combien ? | Observations |
|--|---|--|--|---|
| Carte nationale d'identité Validité : majeurs : 15 ans mineurs : 10 ans | Contacter les mairies habilitées : Allonnes : 02.43.83.42.01 - Coulaines : 02.43.74.35.35 - Conlie : 02.43.20.50.35 Le Mans : 02.43.47.47.47 - La Bazoge : 02.43.25.40.07 La Chapelle-Saint-Aubin : 02.43.47.62.70 - Arnage : 02.43.21.10.06 Penser à prendre rendez-vous avant de vous déplacer | | | En vue de simplifier les démarches pour les usagers, un télé service « Prédemande CNI » est mis en place pour une première demande de CNI ou un renouvellement. www.ants.gouv.fr |
| Extrait de casier judiciaire | Casier judiciaire national 107, rue du Landreau BP 22406 44324 Nantes Cedex 3 | <ul style="list-style-type: none"> • Demande écrite précisant les noms, prénoms et filiations • Copie recto verso de la carte nationale d'identité | Fournir une enveloppe timbrée à votre nom et adresse | Demande en ligne : www.mes-demandes.com/demande-casier |
| Inscription liste électorale | Mairie du domicile | <ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité en cours de validité • Justificatif de domicile de -3 mois | Gratuit | Inscription toute l'année |
| Livret de famille (duplicata) | Mairie du domicile | <ul style="list-style-type: none"> • Imprimé à remplir sur place • Carte nationale d'identité | Gratuit | |
| Passeport biométrique | Contacter les mairies habilitées : Allonnes : 02.43.83.42.01 - Coulaines : 02.43.74.35.35 - Conlie : 02.43.20.50.35 Le Mans : 02.43.47.47.47 - La Bazoge : 02.43.25.40.07 - La Chapelle-Saint-Aubin : 02.43.47.62.70 Arnage : 02.43.21.10.06 La saisie en ligne préalable est identique à celle de la Carte Nationale d'Identité | | | |
| Recensement militaire | Mairie du domicile | <ul style="list-style-type: none"> • Carte nationale d'identité en cours de validité • Livret de famille • Justificatif de domicile | Gratuit | Le mois de son 16 ^e anniversaire |

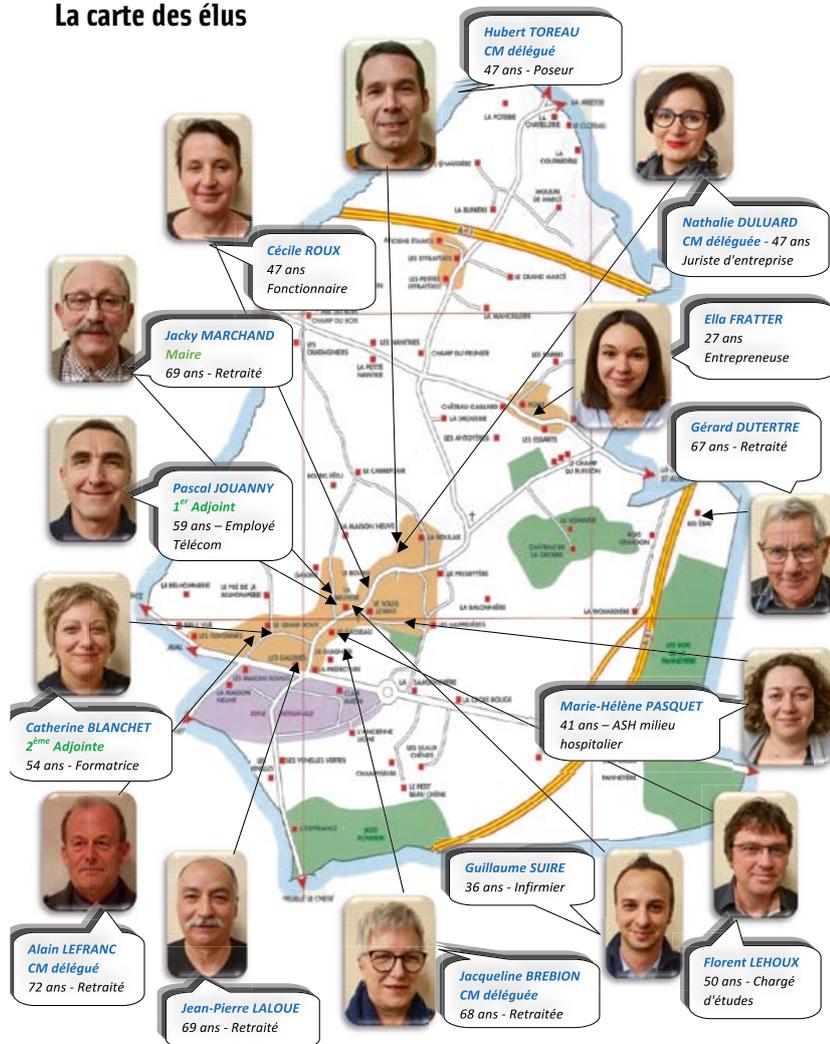
>> Vos élus

Le 15 mars 2020, une nouvelle équipe municipale avec à sa tête Jacky Marchand, Maire, a été élue.

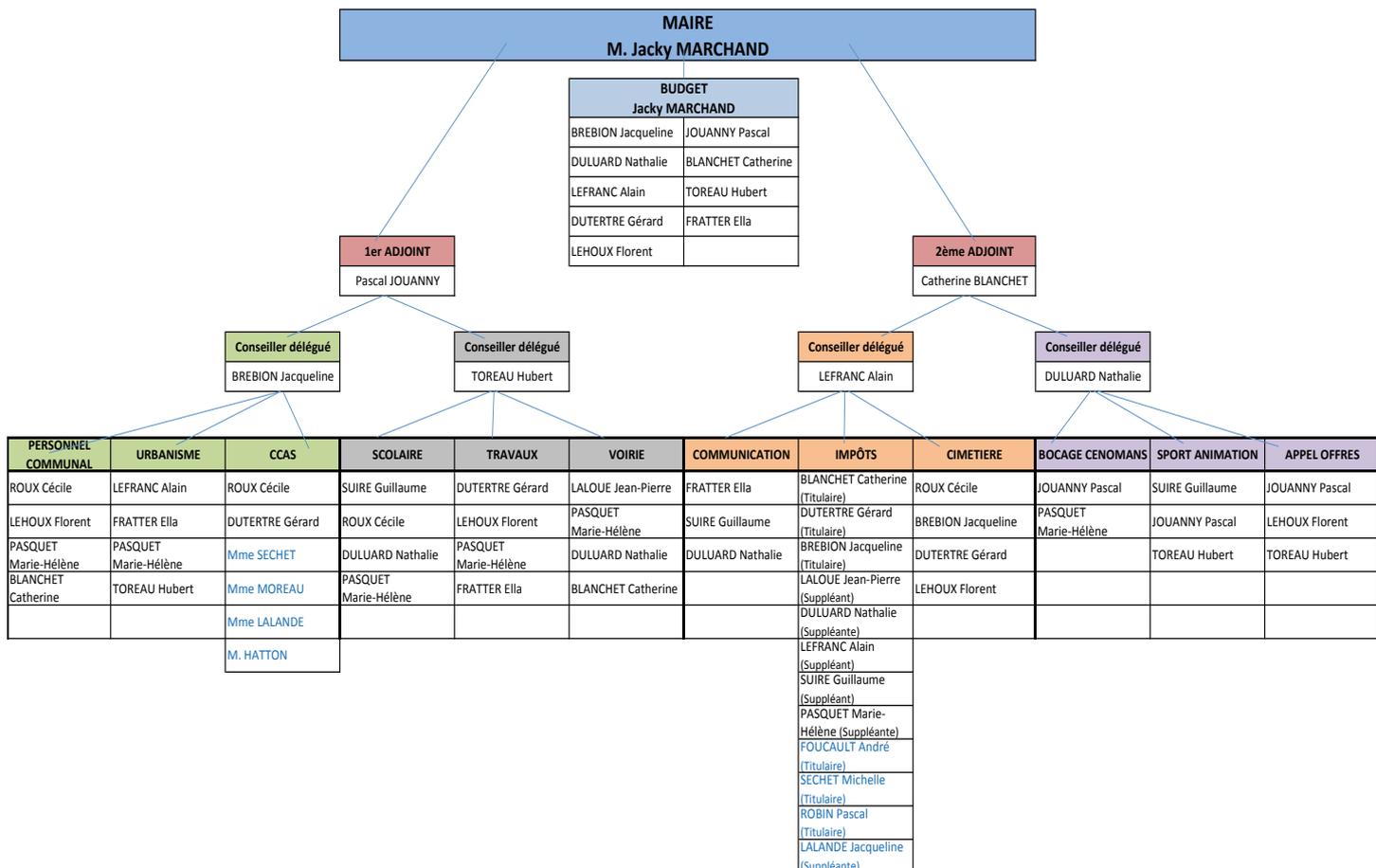
Elle œuvre avec dynamisme et compétence pour le bien de la collectivité et a pour ambitions la satisfaction de vos attentes et l'amélioration de notre cadre de vie.

Pour vous permettre de pouvoir à nouveau les identifier, les tableaux joints, mis à jour, vont vous aider à les reconnaître et à préciser leur rôle au sein du Conseil.

La carte des élus



Vie communale



LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE VOS ÉLUS

A retrouver sur le site www.trange.fr – Rubrique «Ma Mairie»

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Dans chaque commune est instituée une commission communale des impôts directs composée de 7 membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, président et six commissaires.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables dressée par le Conseil municipal. La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière à ce que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées. La durée du mandat des membres de la commission communale est la même que celle du mandat du Conseil municipal.

La liste doit présenter 24 noms dans les communes de 2000 habitants ou moins. Celle-ci est à retrouver sur le site internet de la commune.

La commission a un rôle consultatif en matière d'évaluation des propriétés bâties et non bâties et un rôle d'information en prenant l'initiative d'informer l'administration fiscale des changements dont cette dernière n'aurait pas connaissance. Elle se réunit à la demande du directeur des services fiscaux ou de son délégué et sur convocation du maire ou de son délégué. A l'unanimité, le Conseil municipal valide la liste des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID)

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour fixer à 8 le nombre d'administrateurs répartis comme suit :

- Le Maire, président de droit du Conseil d'administration du CCAS.
- 4 membres élus au sein du Conseil municipal : M. Jouanny, Mme Brebion, Mme Roux, M. Dutertre
- 4 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles : Mme Séchet, Mme Moreau, M. Hatton, Mme Lalande

BAIL - GELIS Benjamin

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'ils doivent délibérer pour l'autoriser à signer le bail portant sur le local sis à Trangé, 10 rue

Pégase, au profit de M. GELIS Benjamin pour l'exercice de son activité, pour une durée de 3 ans, commençant à courir le 1^{er} septembre 2020, moyennant un loyer annuel de 1400 € HT soit 1680 € TTC, payable mensuellement dès réception de l'avis de somme à payer envoyé par la trésorerie, en douze termes égaux de chacun 140 € TTC

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'autoriser Monsieur Le Maire, ou tout autre personne désignée par lui, à signer le bail de location et tous documents se rapportant à ce dossier.

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite réévaluer les tarifs pour l'année 2020/2021, sachant que la variation selon indice INSEE en application au 01 septembre 2020 est de - 0.01 %.

Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

| | |
|--|--------|
| Enfants fréquentant régulièrement | |
| le restaurant scolaire : | 3.61 € |
| Adultes et enfants hors commune : | 5.17 € |
| Repas spéciaux (enfants allergiques) | 1.71 € |

Le Conseil municipal décide à l'unanimité le maintien des tarifs 2019/2020.

TARIFS GARDERIE SCOLAIRE

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite réévaluer les tarifs pour l'année 2020/2021. Il est proposé de maintenir les tarifs suivants :

- 2.24 € par jour et par enfant, matin ou soir quelle que soit la durée
- 0.99 € pour la demi-heure supplémentaire, soit de 18h00 à 18h30

Le Conseil municipal décide le maintien des tarifs de l'année scolaire 2019/2020.

ECOLE : RENOVATION ET ISOLATION

M. le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation auprès de bureaux d'étude ou d'architectes pour les travaux de rénovation et d'isolation du bâtiment de l'école. M. le Maire rappelle que :

- L'audit énergétique du bureau d'étude LCA proposait 4 scénarios dont un avec gain en énergie primaire de 82 % pour un montant de travaux de 550 723 €
- Le cabinet d'étude ARTEMIS Ingénieur a réalisé un diagnostic structure et conclut que la charpente du groupe scolaire est apte à reprendre une surcharge modérée.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des cabinets d'architectes.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2020

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Temps non complet

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de : Surveillance des enfants dans la cour et service au restaurant scolaire de 11h45 à 13h45 durant les périodes scolaires.

Monsieur le Maire propose :

La création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet (8 / 35^{ème}) à compter du 02 novembre 2020.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'Adjoint technique

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, aliéna 3-3 4° : Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % .

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : échelle C1 Adjoint technique indice brut 350.

Le Conseil adopte à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

SUPPRESSION DES POSTES VACANTS ET NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS

A retrouver dans le détail sur le site internet de la commune. A l'unanimité, le Conseil municipal valide le tableau des effectifs 2020.

AMENAGEMENT DE L'ESPACE SPORTIF AVENANT

Des panneaux d'information seront installés prochainement et les agrès seront installés vers le 15 septembre.

Demandes : tables supplémentaires et point d'eau

> Table prévue près des terrains de boules. Possibilité dans le futur d'en prévoir d'autres

> Point d'eau prévu

Lot 1 : HRC

| | HT | TTC |
|---|-------------------|-------------------|
| Marché de BASE | 181 207.60 | 217 449.12 |
| Avenant : enrobé supplémentaire, fourreaux pour prévision éclairage, reprofilage fossé | 9 013.00 | 10 815.60 |
| TOTAL | 190 220.60 | 228 264.72 |

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'avenant présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Lot 2 : NCI – Espaces verts

| | HT | TTC |
|--|-------------------|-------------------|
| Marché de BASE | 138 309.89 | 165 971.87 |
| Avenant : réseau de candélabre seconde piste terrain de pétanque | 6 137.00 | 7 364.40 |
| TOTAL | 144 446.89 | 173 336.27 |

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'avenant présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

BIBLIOTHEQUE

Suite à la crise sanitaire du COVID 19, baisse importante des effectifs.

Les horaires habituels vont reprendre avec le maintien du protocole actuellement en place.

Conformément aux directives de la bibliothèque départementale de la Sarthe et conformément à la délibération du jeudi 17 novembre 2011 définissant une politique de régulation des collections de la Bibliothèque municipale, il est proposé pour l'année 2019 de se séparer de 74 ouvrages adultes et de 89 ouvrages enfants.

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour l'élimination de ces ouvrages et autorise Mme Michelle Séchet à signer le procès-verbal d'élimination.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ZONE DE L'ETOILE

Durant la disponibilité de Mme Motard, Fabienne Malheuvre, Adjoint technique, sur le poste à 24,44h, effectuait des heures complémentaires.

Suite à la démission de Mme Motard, il est proposé d'augmenter le temps hebdomadaire de ce poste en le passant à 32,32h annualisé.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte l'augmentation du poste d'Adjoint Technique, 24,44h à 32,32h hebdomadaire annualisé à partir du 01 novembre 2019.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2020

CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe)

Monsieur le Maire présente les deux conventions proposées par le CAUE :

> Convention d'accompagnement pour la réflexion portant sur la création d'un nouveau vestiaire en lien avec la nouvelle implantation du terrain de football. Le montant est de 2000 €.

Travail de réflexion en collaboration avec la commune et le club de foot Trangé/Chaufour.

Le dossier devra être prêt pour mi-février afin de pouvoir déposer un dossier de demande de subvention DETR (Dotation des Equipement Territoriaux Ruraux) fin février.

> Convention d'accompagnement pour l'organisation de la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Montant : 1 000 €

A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour les conventions présentées et autorise Monsieur le Maire à les signer.

CONVENTION ENEDIS / COMMUNE

Proposition de convention ENEDIS, suite à leur projet de renforcement du réseau électrique aérien et la pose d'un support et coffre sur la parcelle cadastrée n°65 section ZC appartenant à la commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS

Sans objet, le recensement ayant été reporté en 2021.

CORRESPONDANT DEFENSE

A la demande de la Préfecture, bureau de la représentation de l'Etat et la communication interministérielle, il est demandé à la commune de désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil municipal (consulter le site internet pour plus d'informations).

M. LEFRANC Alain propose sa candidature.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la nomination de M. LEFRANC Alain en tant que "Correspondant Défense".

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Poste d'adjoint administratif – Temps non complet

Pour le bon fonctionnement et le suivi des missions assurées par le personnel communal, Monsieur le Maire

propose la création d'un emploi d'Adjoint administratif à temps non complet (17/35^{ème}) à compter du 04 janvier 2021.

Cet emploi ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi d'Adjoint administratif pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} aliéna de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : échelle C1 Adjoint administratif indice brut 350.

A l'unanimité, le Conseil adopte ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

LOYERS CABINET ESTHETICIENNE

CRISE SANITAIRE COVID 19

Suite à la crise du COVID 19 et du confinement obligatoire, le cabinet de Mme MENON Marion (Esthéticienne) a cessé son activité durant la période du 2^{ème} confinement.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la suppression du loyer durant la période de confinement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du loyer durant la période de confinement.

SIVOM - Modification des statuts

La présidente du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans a présenté en comité syndical, réuni le 29 octobre 2020, le projet de modification des statuts du syndicat sur deux de ses articles. Le comité syndical, après avoir pris connaissance de la proposition et en avoir débattu, a approuvé le projet de modification des statuts du syndicat.

Le comité syndical propose donc aux Conseils municipaux des communes membres, dont la commune de Trangé, la modification des articles 9 concernant le bureau et 10-3b concernant la contribution des communes/compétence optionnelle. (Consulter le site internet pour plus de détails).

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans, dans les termes ci-dessus.

Politique sportive - Transfert des compétences

« Soutien aux clubs sportifs professionnels » et « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire »

(Voir sur le site internet de Trangé pour plus de détails)

A cet égard, Le Mans Métropole a délibéré favorablement le 1^{er} octobre 2020 pour le transfert à Le Mans Métropole, de compétences pouvant contribuer fortement à l'animation, au rayonnement et à l'attractivité du territoire :

- « Soutien aux clubs sportifs professionnels »
- « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire »

En conséquence, et conformément à l'article L5211-17 du CGCT, il est proposé de bien vouloir :

- autoriser le transfert à Le Mans Métropole des compétences « Soutien aux clubs sportifs professionnels » et « Nouveaux équipements sportifs structurants de dimension communautaire » à compter du 1^{er} janvier 2021, selon les modalités présentées ci-dessus.

- autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le transfert des compétences présentées ci-dessus.

Transfert de la compétence Service public de « Défense Extérieure Contre l'Incendie » à Le Mans Métropole

(Voir sur le site internet de Trangé pour plus de détails)

Il est proposé de transférer à Le Mans Métropole le service public de DECI, le pouvoir de police correspondant restant toutefois municipal. Ce transfert de compétence ne donne pas lieu en l'espèce pour la commune à un transfert de charges. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser le transfert à Le Mans Métropole du service public de « Défense Extérieure Contre l'Incendie » à compter du 1^{er} janvier 2021,

- prendre acte que :

- le transfert de ce service public « Défense Extérieure Contre l'Incendie » entraîne de plein droit le transfert à Le Mans Métropole de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à son exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui leur sont rattachés à la date du transfert, dans les conditions posées par l'article L.1321-2 CGCT ;
- qu'aucun agent des communes membres n'est concerné par le transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

- autoriser Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cet objet.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte le transfert de compétence présentée ci-dessus.

Trangé - ZAC Multi sites « des secteurs du centre-bourg » Remise d'ouvrage des aménagements paysagers, cheminements piétons et mobilier urbain, secteur du Roux - tranche 1, secteur de la Bruyère - tranches 1 et 2 (zone 1)

La ZAC Multi sites « des secteurs du centre-bourg » a fait l'objet d'un traité de concession entre la commune de Trangé et NEXITY signé le 12 avril 2013.

Le rattachement de la commune de Trangé à Le Mans Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017 a entraîné le transfert au profit de Le Mans Métropole de la compétence en matière de ZAC. Le Mans Métropole se substitue désormais à la commune de Trangé en tant que concédant. Un procès-verbal de remise d'ouvrage a été dressé pour constater la bonne exécution des travaux et formaliser le transfert.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer, en tant qu'autorité concédante, le procès-verbal de remise d'ouvrage constatant le transfert des aménagements paysagers, des cheminements piétons et du mobilier urbain de NEXITY à la commune de Trangé. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2020

AMENAGEMENT VOIRIE

Bâtiment 16 et 18 rue de la mairie

Suite à l'appel d'offres, 8 entreprises ont répondu et 4 ont été auditionnées.

Monsieur le Maire présente au Conseil :

- Le plan d'aménagement (voirie, assainissement, chemins piétonniers, pavés et espaces verts),
- L'analyse des offres et les modèles de pavés.

Dans le 2^{ème} chiffre, la plateforme (20 000 € HT) et le chemin piétonnier pour accéder ont été supprimés. Prévision d'une longueur supplémentaire de réseau d'assainissement et évacuation de la citerne à fuel.

M. le Maire et la commission d'appel d'offres, réunie pour avis le 28/11/2020, proposent de retenir la proposition financière de HRC pour un montant HT de 159 515.29 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise HRC pour un montant de 159 515.29 € HT soit 191 418.34 € TTC

MISE A JOUR DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES

M. le Maire rappelle que la dernière mise à jour du tableau de classement des voies communales a été réalisée en 2006 et approuvée par délibération du Conseil municipal du 21 septembre.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 9939 mètres de voies.

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé de classer certaines voies communales.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies des nouveaux lotissements, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Le Maire propose d'approuver le classement des voies communales dont le tableau figure sur le site internet de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce pour le classement des voies et fixe la longueur de voies communales à 9939 mètres+ 1296 mètres soit un total de 11 235 mètres.

INDEMNITE DU PRETRE

Monsieur le Maire propose une indemnité de 125.00 € A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord pour le versement d'un montant de 125.00 € à Monsieur l'Abbé Louis LESACHER.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - ZONES DE L'ETOILE I et II
Suite à la réception des offres du 07 décembre 2020, un premier chiffrage a été présenté au Conseil le mardi 08 décembre 2020. Toutes les entreprises ont été contactées pour un rendez-vous. Seuls LEROY PAYSAGE et NCI ont répondu et ont été reçus.

Au vu des réponses tardives, la commission d'appel d'offres n'a pas eu le temps de se réunir.

Monsieur le Maire a présenté les offres définitives (A consulter sur le site internet de la commune)

LEROY PAYSAGE effectue l'entretien dans la zone de l'étoile I et l'étoile II depuis quelques années. Les dépenses varient en fonction de la météo. Coût 2020 : 39 000 € HT

Ces dépenses sont incluses dans la dotation de solidarité communautaire versée par Le Mans Métropole.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise LEROY PAYSAGES pour un montant de 54 088.03 € HT

TERRAIN DE FOOT ET VESTIAIRES

Rappel des conventions avec le CAUE :

- Etude de faisabilité : en cours
- Préparation du cahier des charges pour consultation du maître d'œuvre

Deux réunions ont eu lieu avec le CAUE, élus et club de foot. Prochaine réunion mercredi 13 janvier 2021. La première estimation étant trop importante, il avait donc été décidé de revoir les superficies et le prix au m².

Des dossiers de demande de subvention seront transmis à la Préfecture (DETR, Contrat de ruralité), département, Région et Fédération française de Foot.

M. le MAIRE demande au Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation auprès des maîtres d'œuvre. A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2021

DETR/DSIL - Dossier : Terrain de foot et vestiaires

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2021, le projet de création d'un terrain de foot et la construction de vestiaires est susceptible d'être éligible.

| Origine financement | Montant € HT |
|--|------------------|
| DETR : 37 % | 498 390 |
| REGION : Fond régional de développement des communes | 50 000 |
| REGION : Fond Pays de la Loire relance investissement communal | 75 000 |
| Maître d'ouvrage | 723 610 |
| TOTAL | 1 347 000 |

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de l'Etat

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR /DSIL 2021
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

PACTE REGIONAL POUR LA RURALITE - FRDC Fond Régional de Développement des communes

VESTIAIRES

Dans le cadre du Fond Régional de Développement des Communes, le projet de construction de vestiaires est susceptible d'être éligible.

| Origine financement | Montant € HT |
|--|----------------|
| DETR : 37 % | 235 875 |
| REGION : Fond régional de développement des communes | 50 000 |
| Maître d'ouvrage | 351 625 |
| TOTAL | 637 500 |

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de la Région

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FRDC
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

PAYS DE LA LOIRE - Relance Investissement communal

TERRAIN DE FOOT

Dans le cadre du Fond de Relance à l'investissement communal, le projet de création d'un terrain de Foot est susceptible d'être éligible.

| Origine financement | Montant € HT |
|--|----------------|
| DETR : 37 % | 262 700 |
| REGION : Fond de relance investissement communal | 75 000 |
| Maître d'ouvrage | 372 300 |
| TOTAL | 710 000 |

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de la Région

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du PLRIC
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

(A retrouver sur le site internet de Trangé pour une présentation complète).

CREDIT DE TRESORERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans l'attente du versement des subventions en cours (383 852.00 €) et participation NEXITY (46 280 €), il est nécessaire de prévoir un crédit de trésorerie. Un emprunt sera à prévoir pour financer le projet de terrain

de foot et des vestiaires. Le Crédit Agricole a fait une proposition sur 12 mois pour un emprunt de 300 000 €. (Consulter le site internet pour plus d'informations)
A l'unanimité, le Conseil municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la souscription d'un crédit de trésorerie.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ND CLASSE

Monsieur le Maire informe le conseil que Fabien BLANCHET a été admis à l'examen professionnel d'Adjoint technique principal 2nd classe.

Pour pouvoir le nommer sur ce grade, le Conseil municipal doit créer le poste et mettre en place la ligne directrice de gestion. Le projet de LDG sera transmis au comité technique du Centre de Gestion pour avis (réunion le 11 mars 2021).

M. Le Maire propose au Conseil municipal de créer un poste d'Adjoint technique principal 2nd classe – temps complet (35h).

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint technique principal 2nd classe à temps complet (35h) au 01 mars 2021.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2021

BUDGET COMMUNE (Voir pages suivantes)

VIDEO PROTECTION - Demande de subvention FIPD

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD, le projet d'installation de vidéos protections est susceptible d'être éligible.

| Origine financement | Montant € HT |
|---------------------|------------------|
| FIPD | 10 135.00 |
| Maître d'ouvrage | 10 136.80 |
| TOTAL | 20 271.80 |

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de l'Etat

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD 2021
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours
- Atteste de l'Inscription des dépenses en section d'investissement
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

CONVENTION RELANCE TERRITORIALE DEPARTEMENTALE

Dossier : Terrain de foot et vestiaires

Dans le cadre du plan de relance territorial départemental 2021-2022, le Conseil départemental dans sa séance

du 06 juillet 2020, délibération n°14 a attribué à la commune de Trangé la somme de 24 984.00 €.

Cette subvention pourra être versée pour le projet d'implantation du terrain de foot et construction de vestiaires sous condition d'accepter et de signer la convention de relance territoriale.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte la convention de relance Territoriales Départementales et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

F.A.F.A : Fond d'Aide au Football Amateur – Terrain de foot

Dans le cadre du Fond d'Aide au Football Amateur, le projet de création d'un terrain de Foot est susceptible d'être éligible.

| Origine financement | Montant € HT |
|--|----------------|
| DETR : 37 % | 262 700 |
| REGION : Fond de relance à l'investissement communal | 75 000 |
| FAFA | 40 000 |
| Maître d'ouvrage | 332 300 |
| TOTAL | 710 000 |

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de la Fédération Française de Foot

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre du F.A.F.A
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

(Établi en application de l'article L 2121-8 du code Général des Collectivités Territoriales)

A retrouver dans le détail sur le site internet de Trangé.

IHTS (Indemnité horaire pour travaux supplémentaires)

Sont considérées comme heures supplémentaires, les heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale dès qu'il a dépassé des bornes horaires définies par le cycle de travail. Le travail supplémentaire, accompli entre 22 heures et 7 heures, est considéré comme travail supplémentaire de nuit.

Le Maire rappelant l'importance pour les agents à temps complets d'être indemnisés ou de récupérer les heures supplémentaires, propose à l'assemblée les modalités d'application.

Les indemnités susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque les montants ou taux ou les corps

de référence seront revalorisés ou modifiés par un texte réglementaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet dès date de transmission au contrôle de légalité. (Le détail est à retrouver sur le site internet de la commune).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition présentée.

ACHAT ELECTRICITE (Période 2022 – 2024)

Depuis la fin des tarifs réglementés d'achat d'électricité en 2015, la commune de Trangé est membre d'un regroupement d'achat d'électricité dont le Mans Métropole est coordinateur. L'ensemble des contrats en cours (tarifs C2, C3, C4 et C5) prendra fin au 31 décembre 2021.

Le prix de l'électricité est composé pour 1/3 du coût de l'acheminement, et pour 1/3 de taxes.

Le Mans Métropole a développé une expertise grâce à la compétence d'un ingénieur de ses services et en s'appuyant sur un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de consultations complexes et le suivi du marché boursier. Les achats faits pour le compte du groupement (choix des périodes de clics en fonction du marché boursier), sur les conseils de l'AMO et du fournisseur, ont été performants.

Il est proposé de rejoindre l'UGAP (Union des Groupements d'Achats publics) qui présente des coûts compétitifs, en partie liés aux volumes achetés : 3.5TWh/an pour ses 3400 bénéficiaires. Cette solution a la particularité d'être robuste et a été expertisée en profondeur. Elle porte sur une durée de trois ans.

En conséquence, vous voudrez bien :

- Autoriser le Maire à poursuivre la consultation auprès de l'UGAP et signer, le cas échéant, la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP, ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet.

- Autoriser à expertiser les solutions alternatives qui se révéleraient plus agiles et plus économiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition présentée.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

M. le Maire rappelle que suite à la réforme de la fiscalité locale, le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et des EPCI à fiscalité propre est entré en vigueur au 01 janvier 2021.

Les communes et les EPCI à fiscalité propre ne

perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et n'ont plus à en fixer le taux, mais bénéficient d'une compensation intégrale, calculée sur la base du taux de taxe d'habitation adopté en 2017. (Le détail est à retrouver sur le site internet de la commune)

A l'unanimité, les taux proposés sont validés par le Conseil municipal.

COMPTE EPARGNE TEMPS

Les modalités de la mise en œuvre sont à retrouver sur le site internet de Trangé.

AGENCE NATIONALE DU SPORT - Demande de subvention

Terrain de foot et vestiaires

Dans le cadre de la politique de l'Agence Nationale du Sport en faveur des équipements sportifs pour l'année 2021 le projet de création d'un terrain de foot est susceptible d'être éligible.

| Origine financement | Montant € HT |
|--|------------------|
| DETR : 37 % | 498 390 |
| REGION : Fond régional de développement des communes | 50 000 |
| REGION : Fond Pays de la Loire relance investissement communal | 75 000 |
| DEPARTEMENT : relance territoriale | 24 984 |
| ANS | 269 400 |
| Maître d'ouvrage | 429 226 |
| TOTAL | 1 347 000 |

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter le concours de l'ANS

- rise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe 2 : Equipements sportifs locaux
- Atteste de l'inscription du projet au Budget de l'année en cours,
- Atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement,
- Atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

LOYER CABINET ESTHETICIENNE

CRISE SANITAIRE COVID 19

Suite à la crise sanitaire du Covid 19 et du confinement obligatoire du 06 avril au 02 mai 2021, le cabinet de Mme Marion MENON (Esthéticienne) a cessé son activité durant cette période.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la suppression du loyer durant la période de confinement. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la suppression du loyer durant la période de confinement.

EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2021

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF (Temps non complet 28h)

Considérant le départ au 01 février 2021 d'un adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps non complet (17h), une demande de saisine a été envoyée au comité technique du centre de gestion pour avis sur l'augmentation du temps hebdomadaire du poste d'Adjoint Administratif créée le 14 janvier 2021 à temps non complet (17h).

Monsieur le Maire propose

- de supprimer le poste d'adjoint administratif temps non complet – 17h à compter du 1^{er} juin 2021

- la création d'emploi d'un Adjoint administratif temps non complet (28/35^{ème}) à compter du 01 juin 2021.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'ensemble des points évoqués.

COMPTE EPARGNE TEMPS : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'instauration du compte-épargne temps est obligatoire dans les collectivités territoriales et dans leurs établissements publics mais l'organe délibérant doit déterminer, après avis du comité technique, les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture du compte-épargne temps, ainsi que les modalités d'utilisation des droits.

Monsieur le Maire propose la mise en place du compte-épargne temps (CET) dans les services de la collectivité. (Le détail de cette mise en œuvre est à retrouver sur le site internet de la commune).

A l'unanimité, le Conseil municipal valide les modalités de mise en œuvre du compte épargne temps.

CAUE : Convention MAM

Monsieur le Maire présente la convention d'accompagnement proposée par le CAUE pour la réflexion portant sur la programmation d'une MAM (Maison d'Assistants Maternels). Montant de la prestation : 2000 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette convention, le coût de la prestation et autorise M. le maire à signer les documents.

BUDGET COMMERCES : Décision modificative

Suite au contrôle du budget par la trésorerie, il est nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

Fonctionnement

| | | |
|-------|--------------------------|------------|
| 022 | Dépenses imprévues | - 376.00 € |
| 61521 | Entretien et réparations | + 376.00 € |

Investissement

| | | |
|------|--------------------|-------------|
| 020 | Dépenses imprévues | - 4519.00 € |
| 2131 | Travaux | + 4519.00 € |

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative présentée.

>> Budget prévisionnel

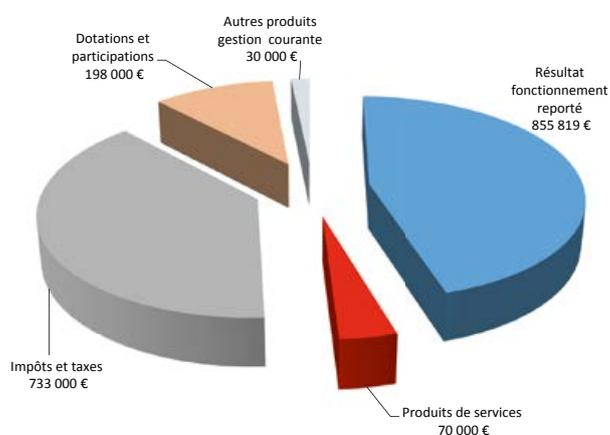
Fonctionnement

Budget Prévisionnel

Dépenses : 1 886 818, 58 €



Recettes : 1 886 818,58 €



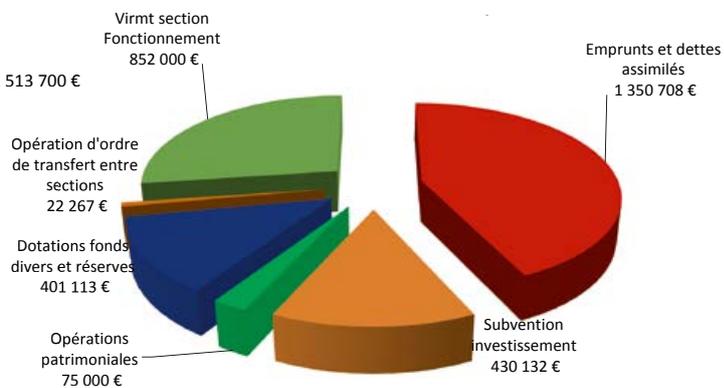
Investissement

Budget Prévisionnel

Dépenses : 3 131 220,27 €



Recettes 3 131 220,27 €



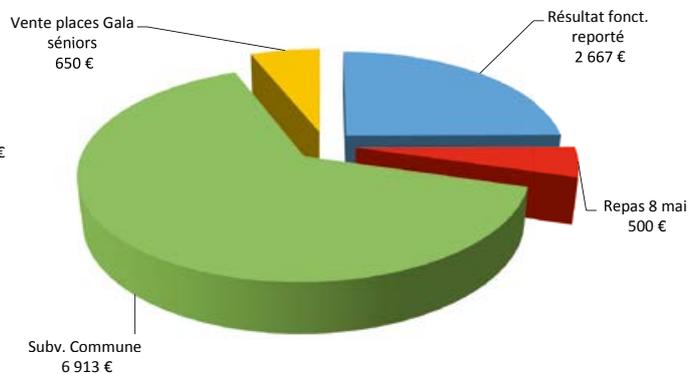
C.C.A.S.

Budget Prévisionnel

Dépenses : 10 730 €



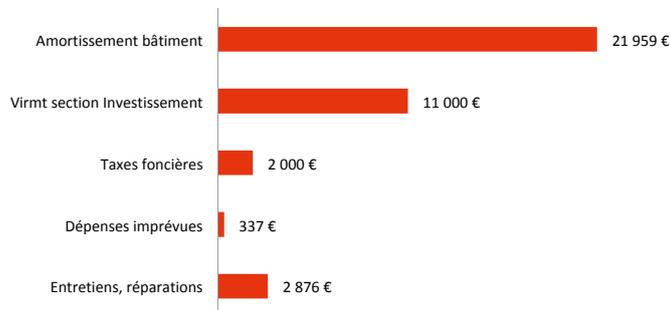
Recettes : 10 730 €



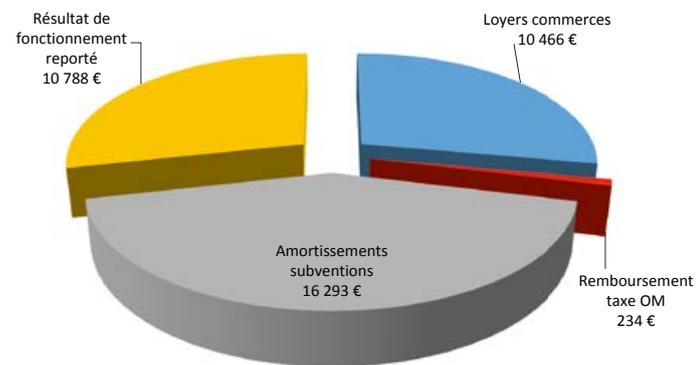
COMMERCES

Budget Prévisionnel

Fonctionnement - Dépenses : 38 171,87 €



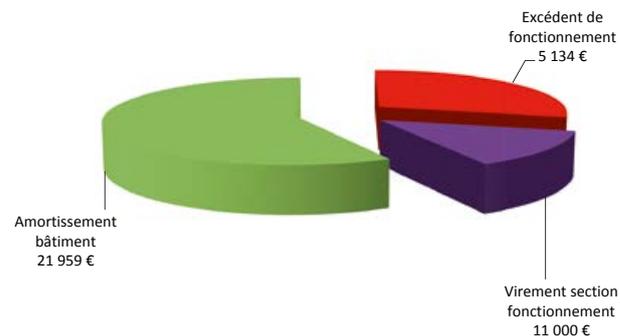
Fonctionnement - Recettes : 38 171,87 €



Investissement - Dépenses : 38 092,79 €



Investissement - Recettes : 38 092,79 €



>> Le Syndicat du Bocage Cénomans



Le Syndicat du Bocage Cénomans, c'est quoi ?

En 2017, les communes de Saint-Georges-du-Bois, Pruillé-le-Chétif, Chaufour-Notre-Dame, Fay et Trangé ont rejoint la communauté urbaine de Le Mans Métropole. Ces cinq communes, dans une volonté commune de mutualisation et de coopération, ont conservé la gestion commune des services ne relevant pas des compétences de Le Mans Métropole : l'Action Sociale, avec la création du Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans.

Le Syndicat du Bocage Cénomans, ce que l'on y fait :

• Le Relais Petite Enfance



Le service est composé de Stéphanie MORIN, responsable du service petite enfance et de Claire DÉZAFIT, toutes deux éducatrices de jeunes enfants.

> Missions

- Le Relais est lieu unique d'information : il renseigne sur tous les modes d'accueil, leurs modalités et enregistre les préinscriptions au multi-accueil.
- Accompagne et soutient les assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile dans l'exercice de leur profession en lien avec les services Départementaux responsables de l'agrément.
- Informe et accompagne les parents et futurs parents sur toute question liée à l'éducation et à l'accueil de l'enfant, ainsi que la mise en œuvre du contrat de travail.
- Organise des activités, de rencontres, d'échanges et d'événements autour du jeune enfant (jeux et rencontres, ateliers d'éveil, spectacles, conférences...)

relaispetiteenfance@bocagecenomans.org

02 52 19 21 80 puis choix 2

Accueil du lundi au vendredi sur rendez-vous

Permanences téléphoniques le lundi et vendredi de

13h30 à 16h, mercredi de 9h30 à 12h30 et de 16h à 18h

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS
UTILISABLES AINSI QUE LES CONTACTS SUR LE SITE :

syndicat-bocage-cenomans.fr

OU SUR L'APPLICATION **CityAll** :



Téléchargez gratuitement **CityAll**
Sélectionnez SYNDICAT DU BOCAGE CENOMANS



NOUS SUIVRE :



« Bocage Cénomans »

ACTUALITÉS

- > Une conférence sur le thème du langage s'est déroulée le 18 mai en visio-conférence
- > Des ateliers « jeux et rencontres » et d'éveil « corps et langage »
- > Le Relais Petite Enfance reçoit toute l'année de nombreuses demandes de familles en recherche d'un mode d'accueil, et invite les personnes qui souhaitent devenir ou qui sont déjà agréées en tant qu'assistant(e) s maternel(le)s à s'installer sur son agréable territoire. Pour toute information, les éducatrices sont à votre écoute pour vous accompagner et vous orienter. Une exposition sur le métier d'assistant(e) maternel(le) sera prochainement visible dans les mairies du territoire.



• Multi-accueil « POMME DE REINETTE »

Ce service est géré en délégation de service public par l'association Léo Lagrange Ouest

> Missions

- Accueil jusqu'à 22 enfants de 0 à 4 ans suivant 3 modes de garde : accueil occasionnel, régulier ou d'urgence (2 places supplémentaires)
- Accompagnement des parents

pommedereinette72@gmail.com

02 52 19 21 80 puis choix 1

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

• Service Enfance-Jeunesse



Le service est composé d'Erwan VIEL, responsable du service Enfance-Jeunesse et de Cindy BRÛLÉ, directrice des accueils de loisirs.

> Missions

- Gestion et animation des accueils de loisirs des mercredis et vacances scolaires
- Gestion et animation des Tickets Sports sur les vacances scolaires
- Organisation et animation de séjours été et hiver et de mini-camps
- Soutien, conseil et aide pour l'organisation de projets d'ados
- Activités et dispositifs Jeunesse

ACTUALITÉS

- > Pour les vacances d'été 2021, l'accueil de loisirs est ouvert les 8 semaines d'été (en juillet à Pruillé-le-Chétif et en août à Saint-Georges-du-Bois).
- > Deux mini-camps sont proposés : un à Brûlon (camping à Loué) sur la thématique du sport et un à Tennie sur les thématiques jeux ou du voyage scientifique.
- > L'ALSH de L'Association Familles Rurales (AFR) ouvre ses portes du 8 au 30 juillet et est le pôle préados (11 ans et plus) sur cette période.
- > Un séjour ado pour la Corse se finalise du 8 au 20 juillet.
- > De même, un séjour préados en partenariat avec la Communauté de communes Val de Sarthe s'est déroulé du 7 au 13 Juillet 2021.
- > Les activités 8/14 ans tickets sports se dérouleront du 16 au 27 août 2021.

De la nouveauté au Service Jeunesse !

(renseignements auprès d'Erwan Viel)

- > Possibilité pour les 14-17 ans de développer des microprojets.
- > Dispositif « argent de poche » : effectuer des petits chantiers en contrepartie d'une indemnisation.
- > Sensibilisation au baby-sitting (à venir).

02 13 83 51 97

Jeunesse : 06 87 56 11 14 ou

enfancejeunesse@bocagecenomans.org

Enfance : 07 64 58 19 23 ou

accueilloisirs@bocagecenomans.org

Ouvert du lundi
au vendredi matin.
Fermé le vendredi
après-midi



>> Juillet 2021

LE BOCAGE CÉNOMANS

PARENT,
GRAND-PARENT,
BEAU-PARENT,
MEMBRE DE LA FAMILLE...

QUELLES NOUVELLES
ACTIONS POUR MOI ?

SONDAGE 2021

LE BOCAGE CÉNOMANS DÉVELOPPE UN
NOUVEAU PROJET DE SOUTIEN À LA
PARENTALITÉ, VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

www.syndicat-bocage-cenomans.fr

ASSOCIATION FAMILLES RURALES
Val de Sarthe

• La parentalité

Une nouvelle mission : « Parentalité » est en cours de construction aujourd'hui avec sa référente Stéphanie Morin. Un groupe projet s'est d'ores-et-déjà réuni afin de déterminer le contenu et l'organisation de cette nouvelle mission à destination des familles.

Ce groupe est ouvert aux parents et habitants du territoire pour rejoindre la réflexion et l'animation de ce nouveau service. Un questionnaire sera bientôt disponible pour recueillir vos avis.

ACTUALITÉS

- > Des rencontres passerelles de la petite enfance vers les écoles du territoire se sont déroulées en juin.
- > De nouvelles actions verront le jour prochainement.

petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

• La coordination territoriale

Administrée par Lise Devaux



> Missions

- Suivi administratif et financier de la structure
- Accompagnement des élus
- Coordination des services et de l'équipe
- Développement du maillage territorial, de la relation aux habitants, de l'interconnaissance des acteurs locaux

coordination@bocagecenomans.org

02 13 83 51 97

Ouvert du mardi au vendredi

>> Bibliothèque



Bibliothèque Municipale
18 rue de la Mairie
02.43.77.44.39
bibliotheque.trange@orange.fr

Pendant cette année 2020-2021, la bibliothèque a dû continuer à s'adapter aux mesures sanitaires.

Elle est restée fermée au public de nombreux mois et c'est seulement depuis quelques semaines qu'elle réouvre progressivement ses portes, 2 fois par semaine aux horaires suivants, le :

- Mercredi de 14h à 18h
- Samedi de 10h30 à 12h15

Les réservations sont également toujours possibles sur le catalogue en ligne avec votre carte lecteur, pour ainsi venir récupérer votre commande en drive sur les mêmes horaires qu'indiqués ci-dessus.

La démarche est simple à partir du site trange-pom.c3rb.org et sur le site de la « Mairie de Trangé ».

Si vous rencontrez des difficultés ou désirez des conseils de lecture, n'hésitez pas à contacter Sylvie par mail à : bibliotheque@trange.fr ou au **02.43.77.44.39**

Sur les horaires suivants :
 Lundi et Mardi de 8h à 12h
 Mercredi de 14h à 18h
 Samedi de 10h30 à 12h30



Malgré ces nombreuses contraintes qui empêchent de se réunir, les animations scolaires ont pu, elles, rester en place et ainsi permettent de garder le lien avec nos jeunes lecteurs. Ces animations se font directement dans les classes d'école et dans le respect des mesures sanitaires.

En parallèle, une réflexion de réaménagement de l'intérieur de notre bibliothèque a commencé :

Un questionnaire d'enquête a été réalisé et vous sera distribué dans les prochains mois afin de nous aider dans la réalisation de ce nouveau projet et se rapprocher au mieux de vos attentes.



L'ancienne Mairie-école évolue

Les extérieurs de notre bibliothèque ont fait peau neuve !

Anciennement école et mairie, devenue aujourd'hui bibliothèque et institut de beauté, les fonctions de ce bâtiment auront bien changé au fil de ces dernières années. C'est pourquoi, il était temps de le remettre au goût du jour et de moderniser ce lieu important de notre village.

La façade a donc été rafraîchie d'une chaleureuse couleur terracota, le muret a été remplacé par une petite barrière pour une vue plus épurée et le parking, lui, fait dorénavant place à un espace joliment arboré.

Aussi, pour vous garer, vous pourrez dorénavant accéder aux nouveaux emplacements de stationnement de 2 manières :

- L'une, toujours rue de la mairie
- L'autre, en passant par la cité de la Croix.



De son côté, le parc de l'ancienne mairie a également meilleure allure !

Cet espace laissé à l'abandon, reprend doucement vie : pelouse fraîchement semée, allées piétonnes, parterres d'arbustes. Tout a été réfléchi pour rendre cet environnement agréable.

Une aire de jeu pour les enfants sera aussi de la partie et l'entrée de la bibliothèque se fera à l'avenir à la place de la verrière.

Encore quelques travaux à prévoir qui feront de ce lieu un endroit accueillant pour un moment détente réussi.



>> Le Coronavirus, 1 an après...

Depuis maintenant plus d'un an et après avoir subi des confinements successifs, nous avons appris à vivre avec ce virus et son évolution.

Les données épidémiologiques

Sarthe :

Au 22 juin, le taux de positivité est de 0.70% sur la population générale et le taux d'incidence est de 14.80 pour 100.000 habitants

Le 19 Mai, le taux de positivité était de 6.70% sur la population générale et le taux d'incidence était de 239.70 pour 100.000 habitants

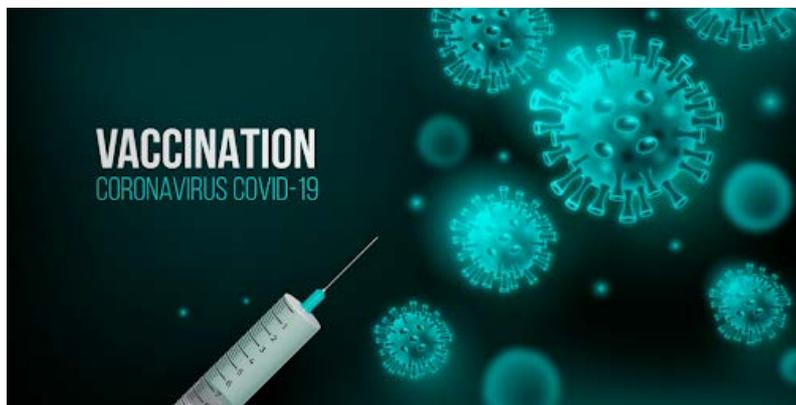
National :

Au 22 juin, le taux de positivité est de 0.97% sur la population générale et le taux d'incidence est de 25.2 pour 100.000 habitants

Le 19 Mai, le taux de positivité était de 5.44% sur la population générale et le taux d'incidence était de 183.05 pour 100.000 habitants

Depuis le 19 Mai, date de la seconde étape du déconfinement, nous pouvons donc constater que la circulation du virus faiblit.

Plusieurs solutions sont ainsi proposées à la population pour limiter la propagation du virus.



Les Tests

| | QU'EST-CE QUE LE TEST ? | |
|---|-------------------------|------------------|
| | TEST RT-PCR | TEST ANTIGÉNIQUE |
| <p>Personne avec des symptômes depuis moins de 4 jours > Dès que possible</p> | ✓ | ✓ |
| <p>Personne avec des symptômes depuis plus de 4 jours > Dès que possible</p> | ✓ | ✗ |
| <p>Personne symptomatique de plus de 65 ans et/ou présentant au moins un facteur de risque de forme sévère* ayant un test antigénique négatif > Dès que possible</p> | ✓ | ✗ |
| <p>Personne identifiée « contact à risque » par un médecin, l'Assurance Maladie ou l'ARS > Personne vivant sous le même toit que le malade : dès que possible / Personne hors foyer : 7 jours après le dernier contact avec la personne malade</p> | ✓ | ✓ |
| <p>Personne exposée à un risque de contamination sans respect des gestes barrières > 7 jours après l'exposition à risque</p> | ✓ | ✗ |
| <p>Personne souhaitant réaliser un test pour convenance personnelle > Au plus proche avant l'événement (ex. : réunion de famille...)</p> | ✓ | ✗ |

* Antécédents cardiovasculaires, diabète, insuffisance chronique, pathologie chronique respiratoire, cancer, obésité. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - Coopération-évaluation - ARS Pays de la Loire - Dernièrement communication - Décembre 2020

>> A Trangé, votre santé notre priorité...

Comme vous avez pu le constater, la commune s'est dotée en début d'année, de deux défibrillateurs cardiaques positionnés sur des lieux visibles par tous et pour tous.

Un sur la façade de la salle des associations près du City Stade

L'autre sur le mur du restaurant scolaire sous le porche





Les Vaccins

D'après le ministère de la santé, depuis le début de la campagne de vaccination, un peu plus de 29 millions d'injections ont été réalisées, première et deuxième doses cumulées.

* Liste et modalités sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

| Mon âge | Ma situation | Janssen ou AstraZeneca | Moderna | Pfizer-BioNTech |
|---------------------------|------------------------------|---|---|---|
| 0 à 11 ans inclus | | Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner | | |
| 12 à 17 ans inclus | Quelle que soit ma situation | | | <ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin |
| 18 à 54 ans inclus | Quelle que soit ma situation | | <ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) | <ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin |
| 55 ans et plus | Quelle que soit ma situation | <ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Cabinet infirmier ou sage-femme A domicile | <ul style="list-style-type: none"> Mon lieu de soin Médecin traitant (généraliste ou spécialiste) Médecin du travail Pharmacie Centre de vaccination (2^{ème} dose uniquement) | <ul style="list-style-type: none"> Centre de vaccination Mon lieu de soin |

N.B. :

- Les personnes ayant déjà eu la Covid-19 ne reçoivent qu'une seule injection, sur la base d'un justificatif (test PCR ou résultat de sérologie positif de plus de 2 mois).
- La vaccination des femmes enceintes est recommandée à partir du 2^e trimestre.

Pour connaître la liste des situations particulières et toutes les modalités de vaccination, rendez-vous sur :
www.solidarites-sante.gouv.fr/publics-prioritaires-vaccin-covid-19

version : mardi 15 juin 2021

| COVID-19 : Comprendre les différents vaccins | Vaccin Moderna | Vaccin Pfizer | Vaccin Astra Zeneca | Vaccin Janssen |
|---|---|--|--|--|
| Comment fonctionne le vaccin ? | Vaccins à ARNm : on injecte un fragment de matériel génétique du SARS-CoV-2. Les cellules produisent alors certaines protéines de SAR S-CoV-2 et le système immunitaire devient capable de reconnaître cette partie du virus, sans l'avoir jamais rencontré. Les anticorps ainsi créés sont par la suite capables de protéger le sujet en cas de rencontre avec le SARS-CoV-2. | | Vaccin à vecteur viral : on injecte un virus rendu inoffensif, transformé pour contenir une partie de matériel génétique du SARS-CoV-2. Ce virus modifié pénètre dans les cellules, qui produisent alors certaines protéines de SARS-CoV-2. Le système immunitaire devient capable de reconnaître cette partie du virus, sans l'avoir jamais rencontré. Les anticorps ainsi créés sont par la suite capables de protéger le sujet en cas de rencontre avec le SARS-CoV-2. | |
| Comment le vaccin est-il conservé ? | Au congélateur entre -25°C et -15°C, puis au réfrigérateur entre 2°C et 8°C (pour une durée maximale de 30 jours une fois décongelé) | Au congélateur à -70°C pour une conservation longue durée. Au congélateur à -20°C des flacons non-ouverts pendant une durée de 2 semaines. Une fois décongelé, au réfrigérateur entre 2°C et 8°C pour une durée maximale de 5 jours. | Transport et stockage à des températures comprises entre 2°C et 8°C | |
| Le vaccin est-il efficace contre les formes graves ? | 94% à 95% d'efficacité selon les données en vie réelle comme dans les essais cliniques | | 62% à 80% d'efficacité selon les essais cliniques 94% d'efficacité selon les données en vie réelle | 93% d'efficacité selon les essais cliniques (pas encore de données en vie réelle) |
| Au bout de combien de temps suis-je protégé(e) ? | Protection partielle : 2 semaines après la 1 ^{ère} injection Protection maximale : 10 jours après la 2 ^{ème} injection | | Protection partielle : 3 semaines après la 1 ^{ère} injection Protection maximale : 10 jours après la 2 ^{ème} injection | Protection maximale : 2 semaines après l'unique injection |
| Quel intervalle entre les deux doses ? | 6 semaines⁽¹⁾ | | 12 semaines^{(1) (2)} | 1 seule injection |

(1) Dans certaines situations, le délai entre deux doses peut être réduit sur décision d'un médecin, tout en respectant les délais minimum et maximum indiqués dans l'Autorisation de mise sur le marché

(2) Les personnes de moins de 55 ans ayant reçu une première dose d'Astra Zeneca recevront 12 semaines après leur première injection une dose de vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna)

Version mise à jour le Le 21-04-2021

>> Restez informés sur Trangé

Afin de vous informer, l'équipe municipale a mis en place sur la commune plusieurs relais et sources d'informations : le site internet **www.trange.fr** accessible à tous et à tout moment, vous permettant le plus souvent de trouver les réponses aux questions que vous vous posez, le bulletin municipal paraissant en juillet comportant une page de discussion que vous pouvez adresser à la Mairie, portant sur un sujet que vous souhaiteriez aborder et le panneau lumineux. Ponctuellement, vous êtes également destinataires d'un flyer traitant d'un point particulier.

Récemment, un flyer ayant pour titre "**CITYALL – Découvrez l'actualité de Trangé**" a ainsi été distribué dans votre boîte aux lettres, vous invitant à télécharger

facilement et gratuitement l'application CITYALL sur votre téléphone portable, si celui-ci est néanmoins compatible et de type Smartphone. Celle-ci permet d'obtenir en temps réel et sans avoir à vous déplacer, toutes les informations locales utiles et urgentes.

A ce jour, de nombreux trangéens et associations ont été sensibles à cette démarche de communication. Le nombre d'abonnés est ainsi passé d'une centaine à 366 et il ne cesse d'augmenter. Cela peut être considéré comme un succès mais Trangé étant fort de près de 700 foyers, la marge d'application reste néanmoins importante.

Nous comptons sur vous pour que cette initiative soit une pleine réussite.

>> CCAS, du nouveau !

CCAS
centre communal d'action sociale

Depuis plusieurs années, le Mans Métropole nous invite à son gala de fin d'année. Le MARDI 26 OCTOBRE 2021, vous serez conviés par courrier pour vous inscrire à cette comédie musicale. Un bus partant de Trangé vous déposera devant la Rotonde au Mans.

NOUVEAUTE : TOUT EST GRATUIT

Toutes les personnes nées en 1955 et avant, sont concernées par ce gala ainsi que par les colis de Noël. Il sera dorénavant distribué un colis par couple et un aux personnes seules.

Continuez à vous protéger.



>> Encore quelques incivilités... Encore un effort !

Dans le bulletin municipal de 2020, nous avons fait état d'incivilités portant sur les déjections canines, le dépôt de verre hors du conteneur prévu à cet effet, de déchets verts laissés sur le sol près de la benne, de vêtements déposés également près du conteneur malgré l'interdiction due à la pandémie. Une très nette amélioration a été constatée au cours des derniers mois pour tous ces points et nous tenons à vous en remercier. Bien que l'incivisme soit le fait de quelques personnes, ce comportement est préjudiciable à tous et peut donner une image peu flatteuse de notre commune. Malgré cette amélioration, deux points restent à évoquer, il s'agit des déjections canines et de l'utilisation des tondeuses à gazon le dimanche.

Les déjections canines

Ces déjections canines sont devenues plus rares mais restent présentes notamment sur les chemins piétonniers. L'attention des propriétaires est attirée sur leur responsabilité en la matière et ils sont invités, lors de la promenade de leur animal de compagnie, à se munir de sacs afin de ramasser ces déjections. Rappelons qu'il n'existe aucune loi sanctionnant l'incivisme des propriétaires de chiens. En revanche,



les municipalités ont les compétences pour prendre des arrêtés pouvant les sanctionner. Il s'agit en principe d'une contravention de 1^{ère} classe passible d'une amende de 35 €, mais les communes sont libres d'en fixer le montant.

L'entretien des pelouses

La commune de Trangé est à vocation rurale. La plupart des propriétés possède de ce fait un terrain qu'il est indispensable d'entretenir. La tonte du gazon fait partie de ces travaux d'entretien. Les outils utilisés émettent un nombre important de décibels. Ces nuisances sonores peuvent être une gêne pour les personnes résidant dans l'entourage de ces utilisateurs. Si, dans la majorité des cas, l'utilisation d'une tondeuse à gazon ne soulève aucune critique particulière pendant les jours ouvrables, c'est-à-dire du lundi au samedi inclus, tout en respectant des créneaux horaires décent, il n'en est pas de même pour le dimanche où la gêne devient réelle.

Il n'existe à Trangé aucun texte fixant les jours et les créneaux horaires d'utilisation des tondeuses à gazon. Le Maire en a toutefois la compétence, mais il est préférable d'en appeler à la responsabilité et au bon sens de chacun.



Respectons le repos dominical et le bien-être de tous. Restons solidaires de notre entourage et de notre environnement.

>> Urbanisme : un espace dédié

A compter du 1^{er} janvier 2022, mise en place d'un téléservice à Trangé dédié aux autorisations d'urbanisme. A retrouver sur le site internet de la commune

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

À partir du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes de plus de 3 500 habitants seront concernées par l'obligation de recevoir et d'instruire par voie dématérialisée les demandes de permis de construire, déclarations préalables, et certificats d'urbanisme.

Les objectifs de la dématérialisation de l'application du droit des sols

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Les bénéfices pour les usagers de la dématérialisation sont multiples :

- un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment ;
- plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne permettant d'éviter les erreurs et les incomplétudes de dossiers ;
- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier ;
- des économies sur la reprographie et l'affranchissement.

L'échéance du premier janvier 2022

Le 1^{er} janvier 2022, la solution proposée par la commune de TRANGE et le service instructeur de Le Mans Métropole sera la mise en place d'un téléservice dédié accessible uniquement depuis le site internet de la commune : **le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**

Le dépôt classique des autorisations d'urbanisme reste bien sûr toujours disponible.



>> Votre Correspondant défense

Dans chaque commune, au sein de l'équipe municipale, un conseiller est désigné "Correspondant défense". Il est un relais entre les habitants de la commune et la Délégation Militaire Départementale (DMD) dont les bureaux sont situés au Mans.

Qu'est-ce qu'un Correspondant défense ?

- L'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires sur les questions de Défense au sein de la commune (Autorités <-> Commune).
- Le relais d'information sur la Défense auprès du conseil municipal et des citoyens (Commune <-> Citoyens).



Sa mission d'article autour de 3 axes :

| | | |
|--|---|---|
| <h1>1</h1> <h2>LE PARCOURS CITOYEN</h2> <p>QUELLE EST SA PLACE DANS LE PARCOURS CITOYEN ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il met à disposition et diffuse toute l'information nécessaire au recensement dans sa commune. • Il participe en qualité d'intervenant à la Journée Défense et Citoyenneté. • Il est en contact avec les membres de la communauté éducative pour aider à la mise en oeuvre de l'enseignement de la Défense. <p>QU'EST-CE QUE LE PARCOURS CITOYEN ?</p> <p>Le Parcours citoyen existe depuis la suspension du service militaire en 1997. Il comprend 3 étapes successives obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'enseignement de la Défense en classes de collège et lycée. • Le recensement en mairie de résidence à partir de 16 ans. • La Journée Défense et Citoyenneté (ex-JAPD) devant être effectuée entre la date du recensement et 25 ans. <p>Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete</p> | <h1>2</h1> <h2>L'INFORMATION SUR LA DÉFENSE</h2> <p>QUELLES ACTIONS MÈNE-T-IL EN MATIÈRE D'INFORMATION SUR LA DÉFENSE ?</p> <p>Il participe aux réunions d'information avec les autorités militaires du département. Il informe les jeunes et ses concitoyens sur les métiers de la Défense et renseigne sur les modalités d'accès aux emplois civils et militaires. Il présente à ses concitoyens les différentes voies possibles pour s'impliquer dans les « activités de défense ».</p> <p>QUE SONT LES ACTIVITÉS DE DÉFENSE ?</p> <p>Ouvertes aux citoyens recensés, il s'agit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du volontariat : dans les activités de défense ou dans les armées de 18 à 25 ans, expérience professionnelle rémunérée, de 1 à 5 ans. • Des préparations militaires : de 18 à 30 ans, stages d'initiation de 1 à 4 semaines au sein des forces armées • Des réserves : à partir de 18 ans. Réserve citoyenne, ou réserve opérationnelle soit 5 à 30 jours par an dédiés au renforcement des capacités militaires des forces armées. <p>Pour en savoir plus : www.defense.gouv.fr/reserves</p> | <h1>3</h1> <h2>LA SOLIDARITÉ ET LA MÉMOIRE</h2> <p>QUEL EST SON RÔLE EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ ET DE MÉMOIRE ?</p> <p>Il appuie concrètement la sensibilisation des jeunes générations à la mémoire des conflits. Il est un lien avec les associations d'anciens combattants pour prendre part aux actions de solidarité envers les vétérans et leurs proches.</p> <p>EN QUOI CONSISTENT LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE MÉMOIRE ?</p> <p>Participation aux commémorations. Organisation de visites de sites, d'expositions, de conférences, de rencontres avec des témoins... Soutien aux projets éducatifs.</p> <p>Pour en savoir plus : www.onac-vg.fr</p> |
|--|---|---|

Exemples de relais d'information

> Parcours Citoyenneté

- Enseignement Défense dans l'Education Nationale
- Classe de Défense et de Sécurité Globale (CDSG)
- Recensement
- Journée Défense et Citoyenneté (JDC)
- Journée Défense et Mémoire (JDM-SNU)

> Devoir de Solidarité et de Mémoire

- Cérémonies publiques
- Témoignages historiques au sein d'un établissement scolaire
- Montage d'expositions
- Recherche d'archives militaires

> Dispositifs pour les Jeunes

- Accès aux Lycées de Défense
- Cordée de la réussite et tutorat
- Service Militaire Volontaire (SMV)
- Stages 3^{ème}
- Cadets de la Défense
- Périodes militaires de la Défense Nationale
- Service civique au MINARM
- Aux sports jeunes citoyens !
- Prix Armée-Jeunesse
- Journées Sport-Armées-Jeunesse
- Apprentissage
- Les stages conventionnés de la Défense
- Contrats Armée-Jeunesse
- Métiers civils et militaires du MINARM
- Les dispositifs Réserves

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec la Mairie qui vous dirigera vers la personne en charge de cette mission.

>> Un "Capitaine de soirée" vous accompagne : La SETRAM



LA SETRAM A MIS EN PLACE EN 2018 UN SERVICE, TOUJOURS ACTIV  :

FLEXP SOIR E

Il s'agit de « p'tit bus » qui les vendredis et samedis soirs peuvent raccompagner   leur domicile la ou les personnes venues passer une soir e au Mans.

Le point de d part est l'arr t « R publique » situ  boulevard Ren  Levasseur. Trois horaires permettent de couvrir la plupart des sorties de spectacles, de cin ma et de restaurants : 22h30 – 23h30 et 00h30.

Six zones sont desservies. La commune de Trang  se situe dans la zone A.

Pour tous renseignements compl mentaires concernant notamment les zones desservies et les modalit s d'application, consultez le site de la S tram : www.setram.fr et le site internet de la commune : www.trange.fr



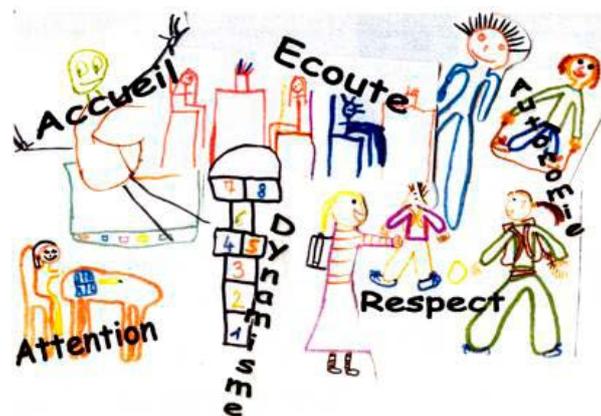
>> Le mot du directeur

Voici le mois de juin qui nous apporte enfin ses premiers rayons de soleil accompagnés peut-être par une première véritable éclaircie concernant la crise sanitaire que nous traversons.

Cette année, les différentes séries de protocoles stricts à respecter nous avaient en effet contraints à mettre de côté la grande majorité de nos activités. Celles liées au « vivre ensemble » qui créent du lien entre les enfants et les ouvrent à d'autres cultures ont été particulièrement impactées : pas ou très peu de sorties, rencontres sportives annulées, très rares rencontres avec des artistes... sans compter les récréations séparées et l'interdiction de mélanger les élèves de différentes classes à la cantine ou sur l'école.

Toutefois, nous pouvons quand même nous réjouir du fait que, grâce à ces mesures, et à l'exception des deux semaines de cours en distanciel imposées au mois d'avril, les enfants ont pu venir à l'école toute cette année. Par ailleurs, en ce début de mois de juin, aucun cas de Covid n'a été déclaré au sein de l'établissement.

Mais revenons à cette fin d'année qui laisse entrevoir un début de retour à une vie plus normale. Au quotidien, pas de changement. Nous conservons le même protocole régissant les règles de distanciation entre élèves ainsi que les lavages de mains très fréquents. Mais nous pouvons retourner dans les musées, les activités sportives comme la natation ou le canoë sont à nouveau autorisées... et cela fait du bien !



Pour la deuxième année consécutive, il n'y aura cependant pas de fête d'école organisée en présentiel car les « détails » relatifs à l'organisation d'un tel événement ne sont pas clairement définis à ce jour.

C'est donc bien une belle éclaircie que nous vivons aujourd'hui mais qui ne nous permet pas encore de nous projeter sur la prochaine rentrée scolaire ; nous ne pouvons qu'espérer que cette tendance à l'amélioration de la situation se poursuive.

En termes d'effectifs, avec 172 élèves déjà inscrits, l'école conserve ses sept classes pour la prochaine rentrée. Nous attendons les dernières inscriptions pour valider la future organisation des classes qui sera présentée comme chaque année aux familles avant le début des vacances d'été.

Je vous souhaite de passer de très bonnes vacances estivales et de pouvoir retrouver des moments partagés avec vos amis et familles.

**Le Directeur,
J.BENARD**

Les effectifs prévisionnels pour septembre sont les suivants :

| PS | M.S. | G.S. | C.P. | C.E.1. | C.E.2. | C.M.1. | C.M.2. |
|----|------|------|------|--------|--------|--------|--------|
| 16 | 26 | 24 | 15 | 27 | 27 | 15 | 22 |



>> ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)



Bonjour à tous, l'APE de l'école des Happelières n'a pu, comme l'année dernière, accomplir ses différentes actions afin de soutenir nos enseignants lors de leurs activités scolaires.

Cette année scolaire a été l'occasion de créer notre nouveau logo, de recevoir le Père Noël, et d'autres petites actions.

L'envie n'est pas de parler de cette crise sanitaire, elle est plutôt de réfléchir au futur de notre association et de penser aux actions que l'on pourrait mettre en place, pendant et après cette période.

Nous sommes certainement arrivés au moment où il faut se réinventer, repenser nos actions pour qu'elles soient plus locales, moins polluantes, afin que nous puissions entrevoir un avenir plus radieux pour nos petites têtes blondes.

Pour cela, il nous faut de nouvelles personnes prêtes à nous aider, à inventer notre futur. Toutes les idées seront les bienvenues.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux à la rentrée scolaire 2021.

En vous souhaitant un très bel été.

Vous pouvez rester informés des dernières nouvelles sur notre page Facebook www.facebook.com/apetrange.

Mr LEBOUCHER Jérémy, Trésorier de l'APE.

Proverbe grec :

« Garde en mémoire que l'avenir te sera plus doux si tu emploies bien le temps présent. »



>> Les « Anciens Combattants »

| | | | |
|----------|--------|---------------------------|------------|
| JANVIER | Roger | 21 Avril 1943 | Le Mans |
| FAY | Pierre | 12 Juin 1944 | Buxy |
| CHANTREL | Paul | 1 ^{er} Sept 1944 | Schirmeck |
| DEROO | Edmond | 22 Sept 1944 | Meuil-Flin |

Cérémonie du 8 mai

Une nouvelle fois, en ce 8 mai 2021, date anniversaire de la victoire de 1945, la pandémie de Covid-19 n'a pas permis aux trangéennes et trangéens de rendre hommage à ces femmes et à ces hommes qui ont sacrifié leur vie pour notre liberté.

C'est donc en comité restreint et en l'absence de public, que Monsieur le Maire, accompagné de plusieurs élus de la commune, a déposé une gerbe au monument aux Morts, au nom de tous les citoyens de Trangé.



Un message de madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des Anciens Combattants, a été adressé à toutes les collectivités et associations patriotiques.

Extrait de celui-ci:

"Pour l'Europe, la délivrance est là, la guerre est finie, enfin, après tant de souffrances et de désolations, après tant d'espérances et de luttes acharnées ./.

Personne n'oublie les villes ruinées, les vies dévastées, personne n'oublie que l'humanité a payé le plus lourd tribut de son histoire. Notre monde en fut à jamais changé. La seconde Guerre mondiale est une rupture pour notre civilisation qui se sait, encore davantage, fragile et mortelle ./.

Entendons les mots de Malraux : " Un monde sans espoir est irrespirable". La victoire de 1945 est le succès de l'espérance, mais elle est aussi l'aube d'un nouvel effort collectif pour la reconstruction, pour la paix et pour l'Europe. Hier comme aujourd'hui, face aux épreuves et aux crises du temps, la Nation française se tient debout, résiliente et espérante.

Unis et solidaires, souvenons-nous de l'adversité surmontée et de la liberté reconquise".



LES CONTACTS

| | | | | |
|----------------------------------|---|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| ASLC | Présidente | Catherine COUTABLE | 06 86 49 20 17 | coutablerine@hotmail.fr |
| | Mosaïque | Dominique LEGEAY | 06 78 28 83 76 | domlegeay@orange.fr |
| | Encadrement | Agnès LEROY | 02 43 88 81 31 | leroyagnes53@orange.fr |
| | Randonnée Pédestre | En cours | | |
| | Marche Nordique | Michel ROTEREAU | 02 43 88 84 58 | rotereaumichel@yahoo.fr |
| | Dessin Peinture | Annick TRIDON | 06 34 70 70 71 | dessinrange@gmail.com |
| | Musique Chorale | Claudine BRUNEAU | 06 63 81 19 35 | claudinebruneau20@gmail.com |
| | Atelier croquis | Annick TRIDON | 06 34 70 70 71 | dessinrange@gmail.com |
| | Couture | Anne Marie MARCHAND | 02 43 88 85 56 | jackymarchand72.52@gmail.com |
| | Yoga | Anne Marie MARCHAND | 02 43 88 85 56 | jackymarchand72.52@gmail.com |
| | Gym dynamique Adulte | Eliane VERON | 06 27 46 04 27 02 43 88 70 23 | elianeveron@yahoo.fr |
| | Baby Gym | En cours | | |
| | Tai Chi | Aline VOTIER | 06 87 95 30 14 02 43 88 89 88 | a.votier@orange.fr |
| | Tennis de table | Christian DURFORT Michel LEROY | 06 42 04 51 70 02 43 88 81 86 | aslc.tresorerie@orange.fr |
| | Badminton | Christian DURFORT | 06 42 04 51 70 | aslc.tresorerie@orange.fr |
| Anglais | Patrick LE ROUZIC | 06 75 11 85 78 02 43 88 33 24 | patrick.lerouzic@wanadoo.fr | |
| Comité des fêtes | Présidente | Brigitte BLANCHET | 02 43 88 85 95 | joelbrigitte.blanchet@laposte.net |
| Comité de Jumelage | Présidente | Josette LECOURT | 06 49 70 08 85 | trang-dunston.jumelage@orange.fr |
| Trangé Bougez | Break Dance Danse Classique Danse Modern Jazz Renforcement Postural Zumba | Pauline CHAPERON | 06 78 90 20 95 | pauline.chaperon@laposte.net |
| Généralisations mouvement | Présidente | Michelle SECHET | 06 15 14 08 71 | sechetmb@ozone.net |
| Trangé-Chaufour AS | Président | Fabien VALLEE | 06 82 62 74 99 | fa.vallee@laposte.net |
| | Entraîneur principal | Alain POIRIER | 06 35 10 71 49 | |
| APE | Président | Jérémy LEMBOUCHER | | apetrangle@gmail.com |
| Loca Danza | Présidente | Emilie POILVET | 06 09 75 29 78 | nmaharsi@gmail.com |

ASLC



>> Association Sports Loisirs Culture TRANGE

LE MOT DE LA PRESIDENTE

2020-2021, la Covid a immobilisé nos vies, notre physique, et accaparé notre esprit : pourcentages, taux, chiffres, journaux, infos...STOP ! Notre santé, notre moral, notre bien-être est résolument tourné vers les autres, le partage de moments conviviaux, et d'échanges. L'ASLC est une formidable communauté qui vous offre des activités sportives et culturelles au travers desquelles vous pourrez exprimer vos talents d'artistes et faire bouger votre corps : dessin/croquis, musique/chorale, anglais, couture, encadrement, atelier de mosaïque, yoga, tai-chi, gymnastique dynamique pour adultes et baby-gym, marche nordique, randonnée pédestre, badminton, tennis de table. Soyez sûr que l'ASLC met tout en œuvre pour que



notre commune soit dynamique et offre un panel d'activités.

Je remercie tous les adhérents de l'ASLC de leur bienveillance, de leur patience et de leur engagement.

L'ASLC vous donne rendez-vous SAMEDI 4 SEPTEMBRE 2021 à la PORTE OUVERTE, SALLE DES ASSOCIATIONS où nous aurons le plaisir de vous faire découvrir toutes les activités que nous proposons.

Vous pourrez échanger avec les responsables, il sera aussi possible de participer gratuitement à la première séance de l'activité de votre choix.

Je vous souhaite un très bel été et vous dis à très bientôt.
Catherine Coutable



>> Marche nordique

A tous les marcheurs,
La marche nordique est un sport accessible à tous, alliant aventure pédestre et optimisation de la condition physique.

L'utilisation des 2 bâtons permet, par son mouvement complet, une activation des chaînes musculaires et articulaires de l'ensemble du corps.

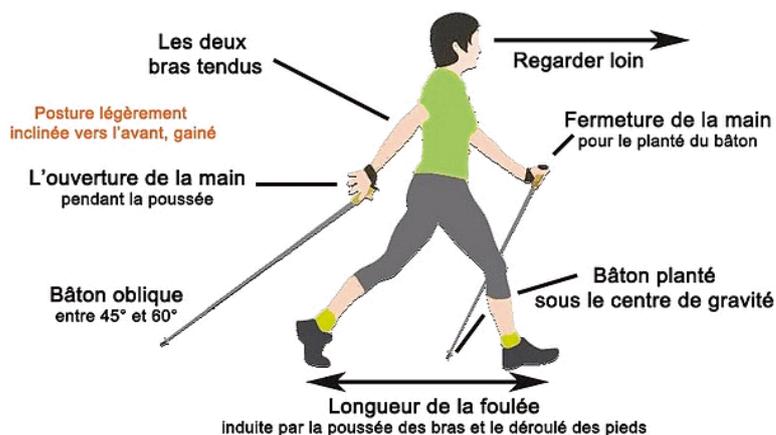
Malheureusement, cette année encore, la saison a été largement amputée à cause du Covid

Souhaitons que la nouvelle saison reprenne sereinement afin de nous retrouver tous les vendredis matin.

Rendez-vous à LA PORTE OUVERTE le 4 septembre.

Bonnes vacances estivales et à bientôt

Contact : Michel Rotereau



>> Randonnée pédestre

Après des mois de confinement, nous aurons le plaisir de parcourir à nouveau les sentiers de randonnées, de découvrir les beaux sites de la région.

Il est nécessaire pour notre bon équilibre de s'aérer, de se dépenser et la randonnée nous aide à faire le plein d'oxygène, à évacuer tout le stress accumulé.

Retrouvez-nous les 1 mardi, 1 jeudi, 1 dimanche après-midi, par mois.

Nous vous donnons rendez-vous le 4 septembre à la PORTE OUVERTE pour tout renseignement complémentaire.

Profitez bien de l'été et à très bientôt



>> Mosaïque

Cet art millénaire de la mosaïque est une école de patience et d'harmonie où se crée une relation entre la matière et soi-même. Dans son approche artistique, le mosaïste chemine. Comme le berger, il avance lentement, il choisit avec rigueur ses tesselles, matières et couleurs.

Comme toutes activités en sommeil depuis ces derniers mois, la mosaïque a permis à certains de réaliser ces quelques travaux à domicile, histoire d'oublier momentanément cette pandémie. Nous nous retrouvons généralement 2 jeudis après-midi par mois. Rendez-vous à LA PORTE OUVERTE du 4 septembre pour plus de précisions

Profitez des vacances estivales, prenez soin de vous

Contact : Dominique Legeay



>> Encadrement / Cartonnage

Encadrement et cartonnage associent esprit créatif et qualité artistique :

- l'encadrement pour mettre en valeur une photo, une gravure, un fusain, un pastel... à l'aide d'une multitude de techniques.

- le cartonnage pour fabriquer des jolies boîtes (à couture, à courrier, à bijoux...) que vous pourrez éventuellement offrir.

L'activité a lieu 1 ou 2 lundi après-midi, par mois. Aline Maillard anime notre section avec professionnalisme, en s'adaptant au rythme et au niveau de chacun. Au sein d'une même séance, les techniques diffèrent. N'hésitez pas à venir nous voir pour une séance d'observation.

Rendez-vous à la PORTE OUVERTE le 4 septembre

Contact : Agnès Leroy



>> Section dessin peinture



AQUARELLE, PASTEL, FUSAIN, ACRYLIQUE, HUILE, GOUACHE

Cette année 2020-2021 fût particulière avec seulement 2 cours assurés début octobre.

Avec la vaccination, gardons espoir que les activités reprennent en septembre dans la sérénité, la joie de se retrouver et de partager des moments créatifs.

Jours et horaires des cours

sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisants

Enfants +7ans : Mercredi et Vendredi de 17 h 30 à 19 h

Adultes : Mercredi 19 h à 21 h 30

Ados et adultes : Vendredi 19 h à 21 h

En fonction de la situation sanitaire, et du nombre d'inscriptions, nous ajusterons les horaires/tarifs/ nombre de cours à la rentrée.

Si vous n'avez jamais dessiné et que l'aventure de la couleur vous tente, si vous souhaitez découvrir ou vous perfectionner dans l'une de ces techniques, Yves Moltoni saura vous accompagner.

Les inscriptions se feront samedi 4 septembre à LA PORTE OUVERTE.

Bonnes inspirations estivales aux artistes. Bonnes vacances à tous.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Contact : Annick Tridon



>> L'atelier Croquis

Cet atelier ne reprend pas à la rentrée. Julie a partagé des moments formidables ces 5 dernières années avec ses artistes en herbe venus partager un moment créatif et apprécié pour certains en famille. Merci à chacun d'eux pour leur motivation, leur bonne humeur, leur fidélité. On se rappellera des petits animaux venus jouer les modèles quelques fois comme des cochons d'Inde, un lapin, un chat, Gaïa l'Espagneul, un chiot Husky, Fidji la Terre Neuve, et Leïca, vrai chien de berger venu du col du Glandon lors de la dernière séance. Peut-être quelques stages à thème seront envisagés...

Un atelier similaire pourrait éventuellement continuer à la rentrée avec un autre artiste et une autre personne responsable.

A vos carnets de croquis pour de jolis moments de bonheur. Bonnes vacances à tous.

Contact : Annick Tridon



>> Musique / Chorale



Depuis plus d'un an, nous sommes affectés par la pandémie, ce virus indomptable qui nous bloque de toute vie sociale.

La section chorale a cessé ses activités depuis plus d'un an mais nos animateurs Catherine Vilmer et Philippe Messu concernant les instruments (piano et guitare) ont su réagir et se mobiliser en donnant leurs cours en visio et permettre à leurs élèves de ne pas cesser leur enseignement.

Nous les remercions très chaleureusement de leurs efforts et investissement.

Le chant nous apporte un bien-être, une détente morale. Venez nous rejoindre dans une ambiance chaleureuse

Gardons espoir et retrouvons-nous à LA PORTE OUVERTE du samedi 4 septembre

Passez tous un bel été

Contact : Claudine Bruneau

>> Tennis de table



Loisir ou compétition

La saison de championnat a débuté fin septembre 2020 et s'est interrompu le 15 octobre.

En conséquence, le comité départemental de Tennis de Table a décidé de ne pas prendre en compte cette saison.

Pour la rentrée de septembre, nous allons repartir avec cette équipe en D3, en compétition départementale. Nos 7 joueurs actuels devraient confirmer leur décision de repartir en championnat. Un ou deux joueurs supplémentaires seraient les bienvenus pour plus de confort.

Malgré ce renfort potentiel, si vous êtes ancien licencié ou joueur averti et que la compétition départementale vous intéresse, venez nous rejoindre à la rentrée (on pourrait peut-être engager une autre équipe en D5).

Reprise de l'activité mercredi 1^{er} septembre, à partir de 20h.

Vous pouvez également pratiquer ce sport en loisir. La bonne ambiance autour d'une petite balle de 40 millimètres est de rigueur.

« Une raquette, une tenue de sport et un brin de volonté suffisent pour pratiquer une activité sympa dans une salle confortable et agréable »

Contacts : Christian Durfort & Michel Leroy

>> Couture



En septembre 2020, la section couture comptait 20 adhérents. Annick, notre charmante animatrice, a pu assurer 5 cours et depuis... le temps s'est arrêté.

La couture est avant tout un moment de convivialité et de partage.

Annick nous enseigne son savoir-faire et ses astuces. Au fil du temps, nous avons progressé. Malgré tout, nous avons toujours besoin de ses conseils.

Pour devenir bonne couturière, il faut apprendre les bases (coudre droit, faire des ourlets, pose de fermeture éclair, élargir ou rétrécir un vêtement...).

>> Yoga

La saison 2020-2021 devait accueillir une trentaine de yogis. Les séances de septembre se sont arrêtées brusquement.

Le yoga n'est pas un sport, il s'adresse à toute personne qui veut améliorer sa condition physique et morale. C'est le cheminement vers une meilleure connaissance de soi. La pratique des postures (ASANAS) est une partie importante de la discipline. Elle met en jeu le corps, les muscles, les articulations.

Toutes les postures du yoga sont associées à des inspirations et expirations profondes (PRANAYAMA).

Une mauvaise respiration peut avoir des répercussions physiques défavorables, voire une baisse de moral.

Le yoga est aussi une approche mentale. Il permet de développer sa vigilance, sa concentration, ses possibilités d'intériorisation.

Pour un effet bénéfique, il est conseillé de pratiquer régulièrement.

Les séances se terminent par une relaxation.

Cette activité est proposée par deux sympathiques professeurs : Hélène & Peggy

Lundi et jeudi : 20h30-21h45 - Mardi : 10h30-11h45

Retrouvons nous à LA PORTE OUVERTE samedi 4 septembre

Ayons la zen attitude... Bel été



Au 1^{er} trimestre, Annick propose un sujet commun. Ont été réalisés : sacs fourre-tout, trousse de toilette, sacs de plage, tabliers, etc...

Chacune a des souhaits différents. Les créations sont diversifiées (robe, jupe, chemisier, manteau) et aussi confection ameublement. Annick nous donne libre choix.

Les cours sont généralement assurés le mardi 17h30-20h ou le vendredi 14h-16h30

Rendez-vous samedi 4 septembre à LA PORTE OUVERTE pour plus de renseignements

Bonnes vacances ensoleillées !

Contact : Anne-Marie Marchand

>> Badminton

R.D.V. en Septembre 2021 à la Salle « Maison des Associations »



L'année sportive 2020 n'a pratiquement pas eu lieu malgré une douzaine de joueurs et de joueuses engagés.

Alors si vous êtes intéressés pour jouer entre vous, venez nous rejoindre.

« Une raquette, une tenue de sport et un brin de volonté suffisent pour pratiquer une activité sympa ».

Si vous n'avez pas de raquette, l'ASLC peut vous en prêter une pour la séance d'essai.

Contact : Christian Durfort

>> Gym dynamique adultes

Nous venons de passer deux années perturbées par la Covid.

Nous espérons vivement reprendre en septembre avec des exercices dynamiques et variés construits à partir de différentes techniques (fitness, stretching, renforcement musculaire...) qui sont traités dans le souci d'une pédagogie accessible à tout public tout en vous permettant d'optimiser vos capacités, de développer un équilibre harmonieux et lutter contre l'inactivité.

Les cours reprendront mardi 7 septembre à 19 h 10.

Rendez-vous à LA PORTE OUVERTE du samedi 4 septembre pour toute information complémentaire.

Bonnes vacances à tous.

Contact : Eliane Véron



>> Baby-gym enfants



La baby-gym (enfant de 3 à 6 ans) permet de développer la motricité de l'enfant, l'aisance corporelle, la coordination et le sens de l'équilibre. Le but est que l'enfant puisse sauter, courir, ramper, glisser, tourner, lancer en toute sécurité. C'est aussi le premier pas des enfants dans une association.

Les cours sont encadrés par un animateur diplômé, généralement le jeudi de 17h15 à 18h15

Rendez-vous samedi 4 septembre à LA PORTE OUVERTE pour plus de renseignements



>> Tai chi

Après une année sans sport et sans nos précieux liens d'amitié, nous devons penser à la rentrée de septembre, oublier cet isolement imposé par cette pandémie et ce sera, j'en suis persuadée, pour mieux nous retrouver.

Le tai chi chuan est une discipline corporelle chinoise conçue pour l'autodéfense et la méditation qui incorpore la dimension des arts martiaux et technique de santé.

C'est une boxe de l'éternelle jeunesse, activité douce pour les articulations et recommandée pour la mémoire, renforce les ligaments, la souplesse, la coordination, l'équilibre et aide la circulation du sang et accroît le volume pulmonaire par une respiration ventrale, et par conséquent à maintenir une bonne santé physique et mentale.

Les cours se déroulent le jeudi de 19 h à 20h 15 encadrés par JOSEPH qui vous réservera un très bon accueil.

Venez nombreux pour découvrir cette activité très conviviale et participer à un cours d'essai à partir du 16 septembre.

Rendez-vous à LA PORTE OUVERTE samedi 4 septembre

En attendant de se retrouver, profitez de vos proches et bonnes vacances,

Contact :

Aline VOTIER



>> Apprendre l'anglais avec Jenny !

Jenny anime nos ateliers de conversation en anglais.

C'est une jeune maman, originaire de Newcastle-Upon-Tyne. Elle est en France depuis 4 ans. C'est la prof idéale pour les enfants, les adolescents et les adultes ! Jenny est comme une amie anglaise dont on a besoin pour mieux comprendre et parler anglais. Elle nous aide à progresser mais aussi nous donne envie de continuer. La conversation est le maître mot dans les ateliers car apprendre l'anglais ne sert que si l'on comprend et parle avec des anglais.



Jenny imagine des modes d'apprentissage divers afin de s'adapter au mieux au comportement et à l'affect de chaque enfant.

Elle chante avec eux, elle improvise une histoire de pirates, les enfants imitent des cris d'animaux ou colorient puis décrivent un monstre. Les enfants, en immersion dans les jeux, absorbent naturellement du vocabulaire. Ils comprennent et mémorisent en jouant régulièrement. Ils font des erreurs, posent des questions et demandent sans cesse à Jenny de répéter mais, à aucun moment, ils n'ont la sensation de perdre pieds. Ils vivent chacun leur propre expérience, tout simplement, et ils n'hésitent pas à demander de l'aide à Jenny !

Les cours pour adolescents et adultes sont en prise directe avec les sujets du monde d'aujourd'hui :

l'environnement, la mode et les arts, la gastronomie, Le Royaume-Uni, l'Europe. Les événements d'actualité sont autant de situations de discussion propices aux échanges ! Quel que soit notre niveau, nous interagissons avec les autres pour jouer, décrire, raconter et expliquer. Nous vivons la langue sans ressentir le besoin de traduire systématiquement les mots ou les expressions familières. Nous sommes comme immergés dans la langue et Jenny nous apprend à avoir confiance en nous.

Dès la rentrée prochaine, venez nous rencontrer et bénéficiez du premier cours gratuit pour vous faire une idée ! Un nombre important d'adhérents est une garantie de pérennité. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez des renseignements complémentaires.



Contacts : Patrick Le Rouzic et Nathalie Duluard

TRANGÉ BOUGEZ

En raison de la pandémie du Covid 19, nous n'avons pas pu organiser les événements prévus.

Nous vous donnons donc rendez-vous

le 10 OCTOBRE 2021 pour le VIDE DRESSING et le 12 DECEMBRE 2021 pour la BOURSE AUX JOUETS ET LIVRES

VIDE DRESSING : 10 OCTOBRE 2021

Une journée placée sous le signe des petits prix ...

Un large choix de vêtements, chaussures et accessoires pour Ados, Hommes et Femmes.

Faire du tri, ranger, vider les armoires... Le confinement nous a permis de prendre du temps pour vaquer à ces activités, alors n'hésitez pas à réserver votre place 7€ la table

Possibilité d'apporter votre portant : 1€

INSCRIPTIONS - RENSEIGNEMENTS : 07.81.57.15.56

BOURSE AUX JOUETS ET LIVRES : 12 DECEMBRE 2021

Une occasion de faire de la place dans les salles de jeux et les bibliothèques et permettre aux acheteurs de se faire plaisir à petits prix en période de fin d'année...

Notez dès à présent la date et réservez votre table 7€ la table

INSCRIPTIONS - RENSEIGNEMENTS : 07. 81.57.15.56

>> Vie associative

>> Zumba

Dans le contexte actuel, notre professeur Aline a dû faire preuve d'adaptabilité.

Après des cours en vidéo envoyés toutes les semaines, les cours de zumba en extérieur ont pu reprendre depuis fin mars pour le plus grand plaisir des adhérentes.

En effet, les cours de zumba permettent de se dépenser, brûler des calories tout en se faisant plaisir.

Pour rappel : La Zumba est un mélange de rythmes latins, d'entraînement physique et de danse. Cette grande fusion permet d'aboutir à une discipline vraiment différente pour rester en forme en se faisant plaisir !

Si vous aussi vous souhaitez :

- Brûler des calories
- Tonifier son corps
- Prendre du plaisir
- Combattre le stress
- Améliorer votre coordination votre équilibre

Rejoignez-nous dès septembre :

Le jeudi de 18H30 à 19H30 et de 19H45 à 20H45

Renseignements : Pauline 0678902095



>> Danse

Faute de pouvoir mettre en place un spectacle de fin d'année en raison des contraintes sanitaires, les parents ont pu assister à une chorégraphie costumée de leur enfant lors du dernier cours de la saison le mercredi 23 juin. *Un réel plaisir pour les petits et les grands de pouvoir retrouver la scène.*

Les cours sont assurés le MARDI et le MERCREDI en fonction des âges. (De 5 ans aux adultes)
Accessibles à tous et à toutes, sans niveau prérequis.

DE LA NOUVEAUTE POUR LA SAISON 2021-2022 !

Cours de danse CLASSIQUE :

Ouvert à tous à partir de 6 ans

Cours LE MERCREDI DE 11H30 à 12H30

Cours de BREAK DANCE :

Ouvert à tous des 8 ans

Cette discipline qui fera son entrée au J.O 2024 sera dispensée le LUNDI de 18h à 19h



>> Renforcement postural

OUVERT à tous : cours le MERCREDI de 19h à 20h

Le renforcement postural, est un travail en douceur des muscles profonds pour améliorer sa posture.

Cette méthode est adaptée à tous les publics et généralement appréciée des personnes souhaitant renforcer leur système musculaire grâce à des exercices spécifiques qui aideront à réaliser les mouvements de la vie quotidienne de façon fluide et équilibrée.

Le postural admet plusieurs vertus sur le long terme.

Sa pratique va soulager les douleurs dorsales, améliorer le schéma corporel, grâce à des utilisations d'amplitudes articulaires maximales. Les muscles profonds et fixateurs (principalement proche du rachis, de la ceinture pelvienne et de la ceinture scapulaire) sont mis en activités pour permettre le maintien des courbures anatomiques.

Ceci permet d'assurer et de développer une meilleure stabilité de ces muscles, dans le but d'améliorer à la fois la coordination motrice générale et la mobilité vertébrale.



RECAPITULATIF DE NOS ACTIVITES HEBDOMADAIRES

| | | | |
|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------|--|
| LUNDI | Cours de HIP HOP / BREAK DANCE | 18H - 19H | A partir de 8 ans |
| MARDI | Cours de DANSE MODERN' JAZZ | 17H30- 19H | Enfants nés en 2009 |
| | | 19H- 20H30 | Adultes |
| | | 20H30-22H | Adultes |
| MERCREDI | Cours de DANSE MODERN' JAZZ | 9H45- 10H30 | Enfants nés en 2016 |
| | | 10H30 - 11H15 | Enfants nés en 2015 (et 2014 : pour ceux dont la première année de danse était la saison dernière 2020-2021 et nouveaux élèves) |
| | | 13H30 -14H30 | Enfants nés en 2014 |
| | | 14H30-15H30 | Enfants nés en 2013 et 2012 |
| | | 15H30-17H | Enfants nés en 2011-2010 |
| | | 17H30-19H | Enfants nés en 2008-2007-2006 |
| | | 19H-20H30 | ADOS - nés en 2005-2004-2003 |
| | Cours de DANSE CLASSIQUE | 11H30 - 12H30 | A partir de 6 ans |
| Cours de RENFORCEMENT POSTURAL | 19H- 20H | Adultes | |
| JEUDI | Cours de ZUMBA | 18H30 - 19H30 | Adultes |
| | | 19H45 - 20H45 | Adultes |

**INSCRIPTIONS PAR TELEPHONE
ET LORS DU FORUM DES ASSOCIATIONS
LE SAMEDI 04 SEPTEMBRE 10H- 12H30**

En attendant de vous retrouver encore plus nombreux... nous vous souhaitons un bel été ensoleillé !

Renseignements :

Pauline 0678902095 - pauline.chaperon@laposte.net





« Pour bien vieillir et conserver notre capital santé, nous avons besoin d'une alimentation équilibrée, de bien dormir, de faire des activités physiques et intellectuelles mais nous avons surtout besoin de conserver des contacts avec les autres, rien n'est plus néfaste que la solitude ! »

Cette maxime est bien mise à mal depuis près de 18 mois !

Notre association « Générations Mouvement » continue à avoir le souci de la relation et des liens en cette période de pandémie. Les membres du Conseil d'administration ont rendu visite aux adhérents à l'occasion des fêtes de fin d'année pour offrir un ballotin de chocolat.

En début d'année, 61 personnes ont renouvelé leur adhésion.

Notre Assemblée Générale s'est déroulée par correspondance. 56 bulletins ont été dépouillés par les membres du C.A le 25 mai et ce dernier a procédé à l'élection du bureau.

Présidente : Michelle Séchet - Vice-président : André Foucault - Secrétaire : Hilaire Bodin, Secrétaire adjoint : Eric Brown - Trésorière : Jacqueline Lalande - Trésorière adjointe : Hélène Le Rouzic

Membres du C.A : Clément Blanchet, Antoinette Bordier, Odile Julien, Liliane Odillard.



Les activités programmées en 2020 et 2021 ont été reportées.

- La sortie au parc de Beauval reste toujours à programmer au tarif de 90 € pour la journée : Transport, entrée au parc et repas du midi.

Nous aurons des places disponibles si certaines personnes non adhérentes souhaitent profiter de cette sortie au tarif de 107 €.

- Le repas du club qui était prévu au restaurant « Le Randonneur » à Pruillé le Chétif sera proposé dès que possible.

La cotisation de 17 € pour l'année civile permet également de participer à des activités et des sorties proposées par le secteur « Le Mans-Ouest » ainsi que celles de la fédération départementale.

Vous pouvez retrouver les activités départementales sur le site <http://www.generations-mouvement-72.org/>

Dès la réouverture de la Salle des Associations, nos activités reprendront avec les rencontres tous les mercredis de 14h à 17h30 autour de jeux, marches, pétanques... et si c'est possible tout l'été !

Contact :

Michelle Séchet 06 15 14 08 71 ou sechetmb@ozone.net

COMITÉ DE JUMELAGE



En 1988, naissait le comité de jumelage Trangé-Dunston qui, depuis cette date, rap-proche notre petit village sarthois de son partenaire britannique.

Dunston est une petite localité du Lincolnshire, en Angleterre, située à environ 11 km au sud-est de la ville médiévale de Lincoln. Il est voisin des petits villages de Nocton (au nord) et Metheringham (au sud) dont un certain nombre de familles ont rallié notre jume-lage.

33 années se sont ainsi écoulées depuis la première rencontre et les relations d'amitié entre les villages et les familles perdurent.

Evidemment, comme pour toutes les associations, l'année écoulée a été bien calme, les différentes

animations envisagées (théâtre, soirée créole) ayant été annulées en raison de la situation sanitaire. Toutes les familles attendent donc avec impatience la prochaine rencontre prévue en avril 2022.

Contact mail : trang-dunston.jumelage@orange.fr

Josette Lecourt : 06.49.70.08.85





Pour cette première saison du nouveau club, Trangé Chaufour AS, nous avons débuté la saison avec l'ambition de créer un nouvel élan grâce à la fusion.

Nous comptons environ 50 joueurs adultes et 60 jeunes, encadrés par une vingtaine de dirigeants.

Nous avons aussi un nouvel arbitre au sein du club, Alexis David, qui a pour objectif de motiver de nouveaux jeunes à ce poste, car sans arbitre il n'y a pas de football.

Les résultats avant l'arrêt des compétitions (fin octobre 2020) étaient prometteurs concernant l'équipe fanion. Le 25/10/2020 au stade de Chaufour contre le club Coulans-La Quinte, le match s'était soldé par une victoire 5-3, devant près de 90 personnes malgré la buvette fermée pour raisons sanitaires (l'équipe B jouait en lever de rideau contre l'équipe B de Coulans-La Quinte).

Alain Poirier, responsable des séniors, est reconduit pour la prochaine saison et espère enfin faire une saison complète en conservant le bon groupe que nous avons.

L'équipe de foot à 7 était, elle, première de son groupe avec une très bonne ambiance. Cette équipe, pilotée par Alexis Février, attend avec impatience de se retrouver la saison prochaine !

Les équipes B et vétérans étant trop justes en effectifs fin août, commençaient tout juste à être complètes courant octobre.

Les équipes U13 à U18 évoluent toujours au sein du Bocage Manceau. Présidé par Thomas Besnard, le bocage compte 3 équipes d'U13, 2 équipes d'U15, 1 équipe d'U17 et 1 équipe d'U18. Toutes ces catégories sont coachées par des bénévoles du Bocage (groupement Rouillon, St George-Pruillé, Coulans-La Quinte, Trangé-Chaufour) et ont, eux aussi, dû mettre un terme aux compétitions et reprogrammer des entraînements le week-end afin de conserver l'activité avec des ajustements selon les disponibilités des bénévoles.

L'école de foot de notre club a toujours continué ses entraînements hebdomadaires (le samedi matin pendant le couvre feu). Malgré les conditions sanitaires et l'arrêt des compétitions, l'ensemble des éducateurs est resté investi pour le plaisir de voir les jeunes évoluer. Sous la houlette d'Hervé Cartreau, tous les enfants se retrouvaient pour jouer et apprendre. Les parents suivaient cela avec plaisir et s'investissaient aussi sur le terrain.

La saison prochaine sera une année de relance. Nous souhaitons mettre en place des formations pour nos éducateurs (pris sur leurs temps libres), améliorer notre image, développer de nouveaux projets sportifs, attirer de nouveaux partenariats, en attendant le futur complexe !



Nous remercions à ce titre la mairie pour ce bel investissement, avec qui nous avons travaillé sur ce projet avec enthousiasme et impatience...

Dans ce club, le plaisir est le maître mot et c'est pour cela que tous les bénévoles s'investissent ! Je remercie tous les dirigeants qui travaillent dans l'ombre, les éducateurs, les responsables d'équipe, les arbitres, les partenaires et supporters, car nous avons besoin d'être mis en lumière pour nous encourager à continuer pour donner de la vie au club !

Si vous souhaitez nous rejoindre, retrouvez nous sur <http://trange-chaufour-as.footeo.com/>

Sportivement,
Fabien VALLEE
 Président Trangé-Chaufour AS – 06 82 62 74 99

TC REJOINS LE CLUB
TRANGE-CHAUFOUR AS
ENFANTS, ADOS, PARENTS

SOYEZ LES BIENVENUS POUR PARTAGER
SPORT ET CONVIVIALITE !

JOUEUR
DIRIGEANT
EDUCATEUR
BENEVOLE
ARBITRE

Catégories Jeunes
 Né(e) entre 2010 et 2015
 Hervé 06 30 96 32 24
 Né(e) entre 2003 et 2009
 Thomas 06 24 28 03 66

Catégories Encore Jeunes
 Séniors
 Alain 06 35 10 71 49
 Vétérans
 Fabrice 07 83 07 91 21
 Foot à 7
 Alexis 06 52 83 61 72

POUR SUIVRE L'ACTU DU CLUB :
TRANGE-CHAUFOUR-AS.FOOTEO.COM
ET NOTRE PAGE FACEBOOK

Vous avez des idées ? Vous avez des interrogations ? Vous avez des remarques à formuler ?

N'hésitez pas à nous le faire savoir en adressant cette page (à détacher) à la Mairie.
 Si vous souhaitez une réponse, merci de nous laisser vos coordonnées.



Nom : Prénom :

Adresse :

Tél : Mail :

TEXTE :



Qui sommes-nous ?

LOCA DANZA est une association qui dispense des cours de SALSA CUBAINE, BACHATA et West Coast Swing, ainsi que des cours de danse fitness (STEP & CIRCUIT TRAINING).

Les membres du bureau :

Présidente et professeur de l'association :

Émilie POILVET

Trésorière : Françoise BEAU-FRÈRE

Professeur et adhérent actif de l'association :

Nizard MAHARSI

Nos activités :

C'est quoi le WEST COAST SWING ?

Le West Coast Swing (WCS) est une danse à deux de style swing. Elle est issue du LindyHop (1930) dont les mouvements ont été adoucis tout au long du XX^{ème} siècle. Elle est caractérisée par des mouvements très fluides et élastiques des partenaires.

C'est quoi la SALSA ?

Salsa, son nom signifie « sauce » et signifie aussi dans le langage populaire cubain « sensuel » et « attirant ». La salsa, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est un mélange culturel de rythmes d'Amérique latine comme le son, le guaganco, la rumba, le Mambo, le cha-cha-cha, la bomba,... avec des influences de rythmes américains tels le jazz, la soul, le blues, et de rythmes européens.

C'est quoi la BACHATA ?

C'est une des danses les plus simples à apprendre, beaucoup plus que la salsa ou le rock, et l'une des danses les plus sensuelles.

C'est quoi le STEP ?

Un cours de step dure en moyenne et selon le niveau, 30 à 45 minutes. Il se pratique le plus souvent en salle, par petits groupes, sur une musique rythmée. Chaque participant place devant lui une petite marche individuelle appelée "Step" dont le plateau, antidérapant, est modulable en hauteur, afin de pouvoir varier l'intensité des exercices.

https://youtu.be/1NxvXFYI_-E

Contact : Nizard MAHARSI

par mail : nmaharsi@gmail.com ou au 06 09 75 29 78



>> Le cadran solaire du château de la Groirie :

Un retour à la source



Parler de Trangé sans évoquer le château de La Groirie et son cadran solaire serait faire abstraction d'un pan complet de l'histoire de la commune.

En ce début du XVI^{ème} siècle, il n'y a aucune indication sur l'existence d'une maison de maître à La Groirie. Une déclaration que Jean Liger, propriétaire et notaire au Mans, fait à l'administration royale (archives diocésaines) en 1539, confirme l'existence en ce lieu d'une métairie avec ses terres et ses dépendances.

On peut estimer que les premiers travaux d'agrandissement et d'embellissements datent de la première moitié du XVII^{ème} siècle. La confirmation est donnée dans un texte paru dans l'un des registres paroissiaux de la commune de Trangé évoquant le château :

" Le château de La Groirie avant qu'il fut rebâti par Monsieur Samson de Lorrière n'était qu'une jolie maison de campagne qui appartenait à Monsieur de La Rivière."

Cette "maison de campagne" devenue un lieu de rendez-vous pour les personnalités mancelles, a également été le refuge d'un moine bénédictin, l'abbé de Rancé, auteur de la réforme de la Trappe en 1665. Il serait à l'origine de la conception et de la réalisation d'un cadran solaire vers 1635, œuvre visible jusqu'en 2001 dans le parc du château, comme le montre cette ancienne carte postale.



Un ami de Louis-François de La Rivière, propriétaire des lieux, Jacques Pousset, poète et seigneur de Montauban (mort à Paris en 1684 ou 1685), qui fut un avocat célèbre au parlement de Paris (1633), vint à plusieurs reprises au château de La Groirie.

Il est l'auteur d'un petit manuscrit intitulé : « *La promenade du sieur de Montauban à la Groirie en 1652* » décrivant en mille vers les lieux, le château, les jardins, et les personnages présents.

Ce manuscrit évoque le cadran solaire en ces termes :

*« Parmi tous ces feux éclatants
Se voit la mesure du temps
D'une invention singulière.
Le soleil y souffre des lois
Et l'art y souffre sa lumière
De marquer l'heure en mille endroits »*

Sa description

Son côté remarquable tient à son originalité. Ce cadran, d'une hauteur de 2m80, est en pierre sculptée comportant des traces de peinture. Son aspect général est assez curieux et peu habituel dans sa catégorie. Il consiste en un polyèdre dont les quatre faces sont ornées de 32 cadrans solaires indépendants.



Détails des cadrans

Tous ces cadrans indiquent certaines heures de la journée au fur et à mesure que le soleil les frappe. Il est ainsi possible de lire l'heure en différents endroits. La face méridionale coiffée par un croissant de lune présente une partie des heures de la journée de 06h00 à 18h00. Les faces symétriques orientales et occidentales indiquent les heures du matin pour la première et les heures de l'après-midi pour la seconde. Enfin, la face septentrionale (nord) est utilisable de l'équinoxe de printemps à l'équinoxe d'automne et ne donne seulement que les heures de 04h00 à 7h00 et de 17h00 à 20h00.

Trois cadrans sont particuliers sur chacune de ces deux faces.

- Une dépression cylindrique inclinée limitée par une arête qui donne naissance à une ombre.

- Au milieu une demi-sphère concave avec un « style » droit en métal : lecture de l'heure entre les solstices.

- En bas une cavité semi-conique, dont l'arête inclinée projette une ombre permettant la lecture de l'heure.

Toutes les arêtes propres à chaque cadran (sauf pour les demi-sphères) engendrent une ombre qui indique l'heure. Elles sont inclinées selon la latitude du lieu, soit 48° pour Le Mans.



Une particularité.... peu connue.

Sur la face arrière se trouvait une inscription latine qui n'a pas été retranscrite lors de la restauration.

« *SIMPLEX SUM SINE SOLE, NIHIL SINE LUMINE NULLUS* »
 « *Je suis simple, sans soleil ni lumière je n'existe pas* ».

Un regard très attentif permet de retrouver les traces de quelques lettres.

Une renaissance

Paul Déciron, gnomoniste, et membre de la société Astronomique de France, a réalisé en 1996 un inventaire des 160 cadrans anciens en Sarthe et en a fait une publication évoquant ce cadran solaire dans un article. Pour cet auteur, il est « *un très beau représentant du XVII^{ème} siècle. Il est unique dans ses dimensions et ses diverses représentations de l'exploitation de l'ombre* ».

L'article évoque également une remise en état urgente car « *un tel monument le mérite, qui est une perpétuelle leçon de modestie que l'on doit avoir de la vie et de ses heures : OMNES VULNERANT ULTIMA NECAT ; Toutes blessent, la dernière tue* ». Bel hommage pour ce monument !

Un artiste-peintre de Trangé (72), Michel LE PEILLET, en a fait une représentation en 2007, se basant sur une reproduction photographique. Sur ce tableau, son apparence plus ramassée résulte de la vision de l'artiste de ce monument paraissant perdu au milieu de hautes herbes. Etait-ce synonyme d'oubli ?

Ce cadran solaire est classé par les monuments historiques depuis le 04 novembre 2002 (Réf : PM 72001329). Il est devenu la propriété du département le 24 juillet 2001. A cette même date, une proposition d'achat, de même importance, effectuée par la municipalité de Trangé, n'avait pas été retenue par son propriétaire. Après restauration, il a été placé dans le parc de l'abbaye de l'Epau à Yvré-l'Evêque (72).



En 2021, suite à une délibération prise par le Conseil départemental portant sur une mise à disposition de ce cadran solaire au profit des propriétaires actuels du château de la Groirie, il va retrouver son emplacement dans le parc.

Notre commune peut s'enorgueillir de le voir revenir sur son sol, car faisant partie intégrante de son histoire et de son patrimoine.



Collecte

des petits déchets verts Réservée aux particuliers.

Privilégiez le compostage à domicile ou l'apport en déchèterie*.



Le dépôt au pied du conteneur est strictement interdit et passible d'une amende allant jusqu'à 1 500 €.

- Les déchets de tonte
- Les feuilles mortes
- Les petits branchages (longueur inférieure à 2 m et diamètre inférieur à 10 cm)

- Les troncs
- Les arbustes
- Les branches (longueur supérieure à 2 m et diamètre supérieur à 10 cm)
- Les sacs plastiques

* Les horaires sont consultables sur lemansmetropole.fr / Service Propreté : 02 43 47 47 60



>> Du nouveau dans le recyclage de vos déchets

Les nouvelles consignes de tri

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À RECYCLER

EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE POTS ET BOCALS EN VERRE



À RECYCLER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, PAPIER-CARTON

PAPERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON BOUTEILLES ET FLAONS EN PLASTIQUE

NOUVEAU

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN MÉTAL



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES

ORDURES MÉNAGÈRES VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE OBJETS

